



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences et de la Technologie
Département d'Architecture

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de master
en Architecture

Option : Architecture, ville et patrimoine

Thème :

Vers une réintégration de l'espace public
dans la ville -Cas d'étude le jardin public
Thevest- à Tébessa

Elaboré par
khenfouf Sameh

Encadré par :
Mme. Hmimed Sabah

Soutenu devant le jury

01-
02-
03-

Président
Rapporteur
Examineur

Année universitaire 2016/2017

REMERCIEMENTS:

De prime à bord, je tiens à remercier Allah le tout puissant de m'avoir permis l'accès à ce stade

الحمد لله الذي بنعمته تتم الصالحات

- **Que les personnes qui m'ont conseillée, orientée ma réflexion et contribué à l'aboutissement de ce travail, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude :**
- **Mon encadreur, Mème Smimed Sabah sans qui ce travail de recherche n'aurait pas eu lieu. Madame, je vous remercie pour avoir accepté de diriger ce travail avec, et pour m'avoir guidée dans ma recherche.**
- **De grands remerciements à Mer Mohammed Gherbi pour son aide et ses conseils.**
- **A toute l'équipe pédagogique qui a participé à mon parcours universitaire.**
- **Je tiens, également, à remercier mon marie qui ma donne cette occasion , toute ma famille : ma maman *cherie*, mon papa, mes petites filles, mes frères, mes sœurs , à mais amis "que dieu les protège" ; de leurs présence, amour et leurs soutiens.**

Sameh khenfouf

Sommaire

Introduction	I
I. Problématique.....	III
II. Objectifs et limites de recherche.....	IV
III. Choix du sujet de recherche.....	V
IV. Revue des travaux antérieurs	VI
V. Démarche méthodologique.....	VIII
VI. Contenu du mémoire et bref aperçu des chapitres	X
Le premier chapitre : Les espaces publics entre définitions et histoire	
1) Définition de concept	01
2) Les espaces publics à travers l’histoire	02
3) Acteurs ;enjeux ; formes et rôles des espaces publics	08
4) Les caractéristiques des espaces publics	15
5) les différents lectures de l’espaces publics	15
Le deuxième chapitre :le jardin public entre espace vert et espace public	
1) définition.....	20
2) les jardins publics.....	24
3) Le jardin public Jnen Sbil à Fès au Maroc: un model réussi.....	30
Troisième Chapitre: le cas d’étude le jardin public Thevest	
1) situation.....	34
2) Aperçu historique de l’évolution du jardin.....	37
3) Les étapes de l’analyse de cas d’étude	38
Conclusion général	
Recommandation.....	55
Conclusion.....	56

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction

La ville ,aux sens large du terme ,est crée et conçu pendant des millénaires par l'homme. elle est considérée comme un système définie par une interaction complexe entre les différentes composantes :sociologique, économique, stratégique, religieuses. elle est aussi le haut lieu de pensées dont la quelle tout les composantes englobent ;de ce fait la ville n'est pas seulement constituée par des fonctions ,de droits d'usage des sols et de rapports sociaux ,mais faite des formes et de paysages ,ces formes doivent être composées dans la conception des ville.(saidouni).

Donc selon Lévy :« *une ville se fait dans le temps et par le temps à travers une combinaison entre forme sociale et une forme spatiale* »

La ville constituée par des élément complexes, essentiellement composée de matière et d'esprit ;la matière c'est les masses et les vides qui sont constituée l'espace urbain ; l'esprit c'est la vie et les relations entre ces masse et ces vides notamment les sémantiques et les dimensions symbolique qui sont reliées l'être humain avec l'espace qui s'occupe au niveau de son ville ,de son quartier ,ou de son habitat.

Au cours de la création de la ville ,l'homme cherche toujours à son comforts ,à son repos ,et a réfléchi d'inventer des espaces ou se recréer de ou se reposer de tel façon que la ville elle – même « est faite pour l'homme n'est pas le contraire » le Corbusier ; l'espace public forme une prédominassions considérable d'intérêt majeurs dans l'aménagement des villes ou formé un grands souci durant son développement pendant des dizaine de temps avant le prend sa forme actuelle . Ce soucis change d'une période à l'autre , à une perception visuelle ,à une interaction sociale ,de la sécurité et l'échelle humaine, et enfin des considérations environnementales.

Dans la ville la vie urbaine est incarnée dans tous les sens ,elle est considérée comme la scène ou s'exerce les échanges commerciaux ;l'esprit ou l'interaction social se développe ,le champ ou la maitrise de pouvoir réalisée .Dans ce contexte ; l'urbanisme moderne prend parmi ses taches intéressantes l'insertion des espaces publics comme l'un des éléments primordiaux au fonctionnement de la ville et trajet majeurs de développement de l'urbanité ; donc comme le dit Aldo Rossi « la ville c'est un champs d'application de plusieurs forces »

Les espaces publics sont devenus un besoin intéressant de la vie urbaine comme le besoin au logement et d'autre équipements ou l'échange entre les individus et ces espaces forme la matière principale de cette vie et sa miroir .

Les espaces publics non seulement le supports des fonction collectives tel que le commerce ,café ,aire de jeu ,...etc, mais aussi le supports des échanges des individus tel que la communication sensorielle, le psychique ,le calme ,le rassurant ...etc, ainsi que l'identité urbaine ,l'attractivité de la ville, la sociabilité(la coexistence d'usage sociaux multiple) et l'intimité.

Alexandre CHEMETOFF dit :« *L'espace public n'est pas seulement l'aménagement des espaces publics, c'est utiliser le projet comme un outil de médiation et une façon de penser la transformation de la ville* »

Les espaces publics donc est constitués par l'espace qui définie par des aménagement contient le mobilier urbain et les espaces vers est se traduit en une dimension spatiale ;et une autre indépendante de l'espace et se traduit en dimension fonctionnelle et sociale . de ce fait les espaces publics englobent une complémentarité spatial –fonctionnelle et symbolique dans la ville.

I-Problématique

En Algérie, les espaces publics sont formés à travers l'histoire et constituent un élément fondamental dans la composition urbaine de ses villes mais l'existence des espaces constitue un débat à travers la qualité des espaces ou devient pauvre et ils n'ont pas ni conception et ni configuration. Ainsi à l'instar des villes algériennes ;

la ville de Tébessa caractérisée par son histoire riche qui connaît la présence des civilisations successives ; ces dernières qui contiennent l'essor des espaces publics ce qui augmente la profondeur et l'incursion de cette ville dans l'histoire.

Mais les espaces publics dans cette ville connaissent des séparations entre ses dimensions spatiales fonctionnelles et symboliques qui est apparue comme des failles au niveau de l'aménagement que au niveau de l'environnement qui mène à une mauvaise utilisation et un délaissement pour ne pas dire que parfois conduit à la mort des espaces publics. Et la ville souffre d'une grave pénurie et un manque remarquable d'espaces verts qui ne répond pas le droit de chaque citoyen de 10 m².

Aujourd'hui la ville de Tébessa comme une ville interne et malgré l'existence des espaces publics dans son infrastructure cet existence insuffisante et ce qui existe ne répond pas aux besoins de la population et ne qualifie pour refléter la bonne image de la ville et par contre ils ont déformé le paysage urbain.

Cette situation est bien apparue au niveau de centre ville et comme échantillon on choisit le jardin Thevest (19 Mai 1956), ce jardin qui connaît à travers l'histoire depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, témoin une dégradation considérable au niveau d'aménagement ainsi que au niveau d'environnement et qui donne une fragilité très apparente ; Et malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur ce jardin public mais il reste toujours important pour le paysage urbain de la ville d'un côté et pour les habitants d'un autre côté.

Cette défiguration pose la question d'une intervention urgente pour rendre la valeur esthétique, symbolique, et fonctionnelle et remédier les conséquences de cette transformation qui touchent le rythme et l'image de la Ville dans ce contexte. Cette situation mène à poser le problème suivant :

- les espaces publics sont construits, aménagés, transformés, utilisés, gérés par des acteurs ; alors nous nous interrogeons sur le poids de ces derniers sur la réintégration ou /et la protection des espaces publics ?

- quel sont les intervenants qui s'applique aux jardins étudiés pour lui assurer la pérennité, et le protéger ?

les hypothèses de la recherche :

l'amélioration urbaine est l'une des opérations issues de l'intervention d'aménagement dans les villes Algériennes pour but la promotion des espaces publics afin d'assurer le bien être des habitants de ces villes. cette volonté reste noir sur blanc, car sur terrain ces interventions urbaines exercer sur l'espaces publics reste très réduite et ne prennent pas en considération les exigences locales des usagers(social, fonctionnel, confort). Par contre ce sont les habitants qui sont tenus pour responsables du maintien de l'ordre dans les espaces publics.

Dans ce contexte on peut articuler nos deux hypothèses comme le suivant:

- La non corrélation entre acteurs (producteurs, gestionnaires, utilisateurs) explique le dysfonctionnement des espaces publics dans leur contexte environnant .
- Pour La revitalisation du jardin ancien -cas d'étude- , des travaux de réhabilitation, de gestion, et de continuité s'entretient sont nécessaire.

II-Objectifs et limites de recherche:

Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion qui vise à comprendre, identifier et chercher les causes principales qui influent sur la qualité des espaces publics à travers le cas du jardin public (Thevest -19Mai 1956) ;pour faire une coopération et une participation entre ces intervenants . L'objectif est de contribuer à la réflexion sur les possibilités de pouvoir contribuer à la réussite des espaces publics et à l'encouragement de comportements qualitatifs des hommes à travers ces espaces .

Ce travail consiste alors à :

1. Affirmer l'importance des espaces publics dans la ville contemporaine.
2. Montrer que Les acteurs des espaces publics jouent un rôle très important sur la qualité de ces espaces .
- 3- essayer d'améliorer une idéologies sociale pour assurer un lien des citoyens avec les espaces publics.

III. Choix du sujet de recherche :

Dans la vie urbaine actuelle , l' homme consomme la pluparts de son temps à l' extérieur de son logement, à l' extérieur cherche un endroit ou assis, ou rencontrer ,ou reposer avec ses amis ;il bénéficie d' une vois d' eau qui sort de la fontaine ,sous un arbre ou assis sur une chaise, proche de son quartier.

Donc pour quoi l'étude porte sur les espaces publics ? pour la simple raison qu'ils représentent les moteurs de la ville et la ville se développe toujours ,ses moteur doit etre actualisé pour répondre au développement .à cette attention notre ville étant en pauvreté et dégradation de ces espaces publics , ces derniers qui représentes les espaces de demain avec une crise environnementale et comportementale ,il est plus qu'important de diriger la lumière et réagir pour l'amélioration de ces dernières afin de rendre la qualité de cadre de vie dans la ville pour nos jours et pour demain..

Afin d'avoir une recherche réussis et des résultats claire et bien définies ,il était nécessaire de préciser l'objet de la recherche et de concentrer sur un point qui serait par la suite bien détaillé, de ce fait la recherche consiste en un travaille sur :

Vers une réintégration des espaces publics dans la ville –cas du jardin public Thevest – à Tébessa .

Pour mieux comprendre l'objet de recherche , le cas d'étude est le jardin public Thevest -19 Mai 1956- qui représente plusieurs défaillances au niveau d'aménagement qu'au niveau de leur utilisation et malgré son ancienneté mais il n'est pas bénéficié d'une intervention efficace.

IV. Revue des travaux antérieurs :

En parlant sur l'importance des espaces publics dans notre vie urbaine ,et la non coordination et participation des différents acteurs dans la conception ainsi que la gestion et l'entretien des espaces publics ;et le comportement des citadins à travers ces espaces , tous ça qui influent négativement sur sa qualité et sa réussite précisément sur le jardin public (ce qui le cas d'étude de cette recherche) ; de nombreuses recherches sur ce thème ont été faites par des autres étudiants ,mais chacune de ses recherches a mis l'accent sur une différente perceptive du thème.

En premier lieu nous parlons sur la recherche de BOUKARSASA Mehdi sous l' intitulée de : La revalorisation du patrimoine bâti par l'espace public :les cas de la Vieille Ville de Constantine (Algérie) et l'eco-quartier de Vauban `a Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), cette recherche étudier les espaces publics dans les tissus ancienne pour les comparer avec des autres dans des quartier durable afin de les requalifiés ,pour revaloriser le tissu ancienne ;

En matière de comparaison avec notre recherche ;la recherche de M.BOUKARSASA prend les espaces publics comme un élément sauver la qualité de vie dégradée, en matière de développement durable .Mais notre recherche basée sur l'espace publics dégradée et la recherche d'une possibilité de les sauver pour prendre l'image agréable de la ville.

Un deuxième travaille c'est le travaille de Fadhila Kettaf sous l'intitulé de : La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie) ,ce mémoire étudié la place public comme un élément symbolique de la ville coloniale et leur participation de la vie urbaine ,et étudié les facteurs qui entraînent dans la fabrications des espaces publics à Oran pour atteindre l'objectif que l'espace public est un élément de vivre ensemble.

Un troisième travaille qui est le travaille Halima Gherraz sous l'intitulé de :

Les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi arides (cas des places publiques de la ville de Ouargla ;sous travaille entoure toujours sur l'importance des espaces publics particulièrement sur le place publique qui perdre sa vocation pour atteindre l'objectif de la connaitre les causes de dysfonctionnement de la place public et vérifier se dernier avec les caractéristiques et les composantes que ces espaces sont conforme aux différents paramètre

V. Démarche méthodologique :

La méthode de recherche utilisée dans cette étude va essentiellement s'appuyer sur les axes suivants :

La recherche bibliographique : qui se base essentiellement sur la collecte documentaire qui facilite par la consultation de plusieurs sources, les livres, les mémoires, les thèses de recherches plus les articles scientifiques. Afin d'entourer le sujet de recherche théoriquement par l'identification des concepts et les notions de base, et les relations entre les différents volets de thème pour bien élargir notre connaissance sur l'objet de recherche qui les espaces publics et particulièrement le jardin public comme modèle de ces derniers. Et pour mieux utilisés dans les phases suivantes de la recherche, donc la navigation bibliographique est nécessaire pour faciliter la voie de la démarche scientifique.

le contact avec l'encadreur qui donne toujours des directives précieuses et des orientations importantes soit dans la phase de lecture et la collecte bibliographique, soit dans la phase des enquêtes sur terrain.

La recherche sur le terrain : comporte deux types d'outils le premier est l'observation de jardin public Thevest situé au centre de la ville de Tébessa, ses observations et comme preuve on a pris des photos argumentées l'état de cas d'étude. Un autre outil est ajouté à des enquêtes sous forme des interviews semi-directives prévus. Souffrir d'une grave pénurie d'espaces verts ne répond pas le droit de chaque citoyen et les acteurs de jardin public les autorités, les visiteurs et usagers de ces jardins. Et utilisée comme instrument un schéma d'interview.

L'analyse des données recueillies théoriquement et pratiquement par des interviews et des observations qui vont être traitées, interprétées pour arriver aux objectifs de notre recherche. Cette analyse nous permet de comprendre et saisir les relations entre les différents acteurs et leurs influences sur la dégradation de l'espace public, le jardin public Thevest.

Au cours de notre recherche nous constatons plusieurs difficultés soit dans la phase de collecte des données bibliographiquement, la bibliothèque contient un nombre limité de livres concernant nos sujets ce qui nous conduit à aller à d'autres universités d'autres wilayas comme l'université d'Oum el Bouaghi, et nous avons essayé de couvrir le manque à gagner à l'aide de livres électroniques de lecture en ligne, les thèses en ligne, et par des vidéos.

Les obstacles que nous avons rencontrés aux niveaux des institutions, la réception est présente, mais ne nous donne pas les informations nécessaires ainsi que les documents nécessaires pour la bonne conduite de nos recherches.

Ainsi que le facteur le très important qui influe négativement sur la préparation d' une recherche profonde afin d'atteindre à des résultats plus précises.

VI. Contenu du mémoire et bref aperçu des chapitres :

Le futur mémoire se structure en deux parties et contient trois chapitres :

Une partie théorique:

Cette partie traite les aspects théoriques du sujet de recherche par une analyse théorique et conceptuelle, elle se divise en deux chapitres:

Le premier chapitre: les espaces publics entre forme et pratique.

Dont l'objectif est de mieux comprendre la notion des espaces publics, et les différents concepts qui correspondent aux thèmes, les dimensions de l'espace public, avec une abréviation historique, ces acteurs, ces enjeux, ces formes, et ces rôles et enfin leurs caractéristiques avec les différentes lectures.

Le deuxième chapitre: le jardin public entre espace vert et espace public

Introduit le paysage urbain, le rôle des espaces verts dans le paysage urbain ; ensuite on prend le jardin par la définition, la classification, les normes et enfin les législations juridiques pour bien définir et protéger ce modèle d'espaces publics. Dont l'objectif est de connaître les différentes normes et caractéristiques pour vérifier la vocation de notre jardin et sa conformité avec les différents paramètres.

.

Une deuxième partie pratique analytique:

contient **le troisième chapitre** : le cas d'étude, il présente l'analyse de cas d'étude ou on y l'aborde par l'analyse urbaine de jardin public choisie pour l'objectif de comparer les résultats avec les informations théoriques pour chercher le manque et les causes des failles.

On achève cette recherche avec une conclusion générale qui présente les résultats de la recherche et les recommandations.

**LE PREMIER CHAPITRE : LES ESPACES
PUBLICS ENTRE DÉFINITIONS ET HISTOIRE**

Introduction :

Dans ce chapitre on a besoin de définir en premier lieu l'espaces publics ,son apparition et son évolution à travers l'histoire pour donner et placer les mots dans un contexte claire d'identification. Apres en présenta également ses acteurs, ses enjeux, et ses formes dans la ville pour atteindre à une synthèse globale sur les principes et les bases sur lesquels l'espace public appuis. En suit nous devons être exposés à des rôles les plus importants des espaces publics dans la ville comme image et comme espace. A la fin de ce chapitre la recherche.

1-définition de concept:

1-1 -Espace public:

Espace public :est une notion apparait à la fin des années 1970,et il est célébré au cours des années 1990,elle était exprimé en urbanisme après les années 1990.

Dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement l'espace public est définie *comme la partie non bâtie ,affectée à des usages publics .L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage »¹*

« l'espace publics sous toutes ses formes est crucial pour l'intégration et la cohésion sociales.la démocratie trouve son expression (...)dans la qualité de vie de la rue. » R.Roger.

L'expression « espace public » est exprimé au singulier, dont le pluriel est exprimé « espaces publics »

La première expression –singulier-est utilisée dans le domaine de la sociologie, les sciences politiques, la philosophie, science de communication donc cette expression est utilisée dans ces domaines pour donner l'interprétation d'un espace ou règne le débat démocratique, l'opinion publique, la parole de liberté, espace n'est obligatoirement ou forcément physique (on peut entrer sous cet espace public plusieurs genre comme les utiles de communication social tel que :facebook, twiter....)

Mais contrairement la deuxième expression « les espaces publics » cette formulation qu'il était exprimé au pluriel utilisée dans le domaine d'aménagement et d'urbanisme pour designer les espaces géographique qui sont obligatoirement physique et identifiable .

« la définition du dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement les définie comme suite : ce sont les espaces extérieurs qui sont accessibles et gratuits aux public :Aujourd'hui ils disposent d'une acception plus large, il désignent aussi des lieux privés mais ouverts aux publics, comme par exemple un centre commercial, ce qui complique un peu plus la compréhension du concept, comme le font justement remarquer .ces espaces publics mettent

¹ François Chaoy et Pierre Merlin ,*le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement .Ed 2005,p355.*

en relation les citoyens et les usagers qui s'y croisent, s'y rencontrent, s'échangent, s'évitent...etc²

2- les espaces publics à travers l'histoire :

2-1-l'époque grecque :

-cet époque est marquée par l'agora, l'agora est apparu comme la première place de caractère public, non religieuse, non rurale, mais comme un lieu urbain de la vie publique collective consciente et organisée.

L'agora est considérée comme un lieu multifonctionnel : un lieu d'échange culturels, de festivités, de commémorations, et de transmissions de nouvelles.

Aussi, l'agora est un lieu d'échange commerciaux de marche, de vente ambulantes ou permanent.

Sa fonction sociale et politique acquiert de plus en plus d'importance, et les édifices publics forment une sorte de « corniche architectonique » de cette place à portiques, agrémentée d'autels, de fontaines et de statues.³

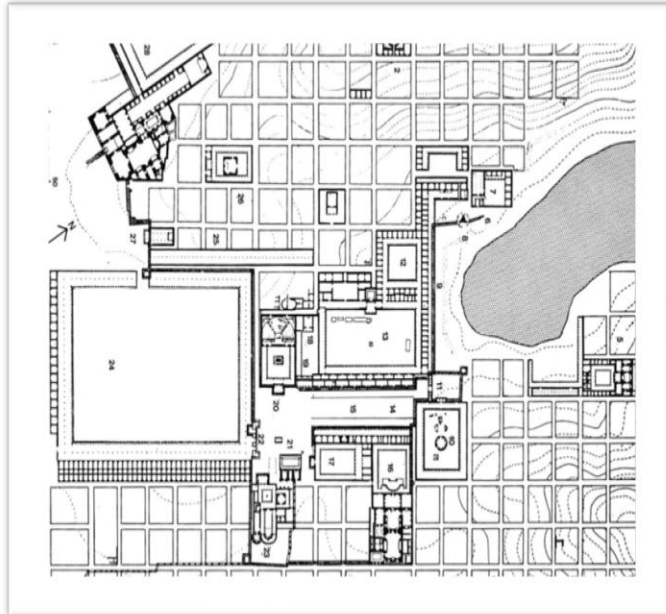
L'agora, dont le nom vient du verbe ageirein qui signifie « s'assembler », « se rassembler », se développe à l'intérieur de la grille et devient un lieu physiquement bien marqué qui accueille aussi le marché. Les espaces et les bâtiments publics s'organisent autour d'elle constituant ainsi un centre qui s'insère dans la structure urbaine et qui se distingue par son ampleur du reste de la ville. Cet agencement est renforcé par un système de portiques enveloppant la place agrémentée d'autels, de fontaines et de statues (Bene volo, 1975 ; Delfante, 1997 ; Thibberge, 2002).

On peut distinguer deux genres d'agora : l'une a une forme régulière « l'agora de Millet » et l'autre a une forme irrégulière « l'agora d'Assos ». La régularité de la première est fondée sur une grille orthogonale, formée par un ensemble des espaces publics.

² Fadila kettaf, la fabrique des espaces publics p19.

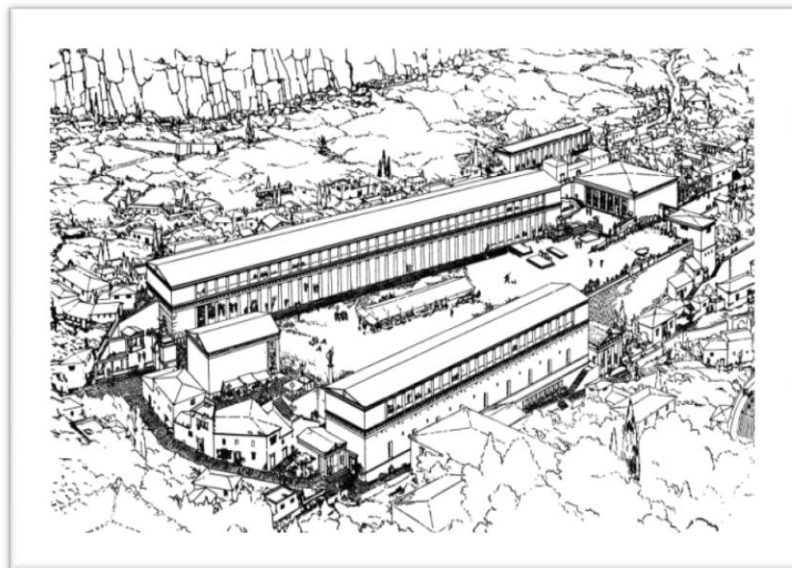
³ Amireche Toufik, Mémoire de magistère, approche des espaces publics urbains - cas de la ville nouvelle de Ali Mendjli, Juin 2012.

Figure1 :l'agora de millet



Source :Léonardo Bénévolo ,histoire de la ville, édition parenthèse 1994,p70,509pages.

Figure 2:plan et restitution de l'agora hellénistique d'Assos



Source :Léonardo Bénévolo ,histoire de la ville, édition parenthèse 1994,p83,509pages.

2-2- l'époque romaine :

Le forum romain est forme par l'intersection des deux axes principaux qui organisent la ville (nord-sud :du cardo ;est-ouest :du documanus)

Le forum a une forme généralement rectangulaire ,il est considéré donc comme l'espace centrale de la vie économique ,sociale, et communautaire de la cite.

Figure 3 :les ruines de forum romain ;vue sud-est de la ville et vue nord –ouest.



Source :Léonardo Bénévolo ,histoire de la ville, édition parenthèse 1994,p97,509pages.

2-3- l'époque médiévale :

« les premières espaces publics des villes de moyen âges naissent progressivement des lieux de transition et sur les interstices frontalités ...c'est le parvis de la cathédrale ou se jouent les mystères. ce sont les portes des villes qui deviennent des lieux d'échanges ,de rencontres ;mais elles mettent a distance les plus pauvres ,les malades, les étrangères ,...mais les marches sont sans doute les premières espaces a se constituer en espaces publics ... »(voisin .B.ZIMMERMANN.M. Toussait .J .Y ,2001)

-On remarque dans les espaces publics des villes médiévales le manque des espaces vers ,parce qu'il dans la mentalités des citadin de cette époque la nature existe en dehors des rempares de la ville. aussi les rues sont étroite et irrégulières.

Les espaces publics de cette époque organisent spontanément autour des monuments et des bâtiments publics ,ils jouent des divers rôles fonctionnels.

2-4-l'époque de la renaissance :

Le 14eme et 15eme siècle ;Aux contraire au moyen âge ;l'âge de la renaissance est caractérisé par leur jardins, places, donc il ya une grande préoccupation sur le paysage urbain qui est apparu a travers la monumentalités et la grandeurs des places royales.

« la renaissance apporte des changements considérables dans la manière de traiter les espaces publics » Bertrand(M-J),Listowski(H),1984,p2.

L'urbanisme de cette période est caractérisé par la planification régulière :de rues larges, régulière en étoile ou en circonférence.

Les jardins et les parcs de la renaissance sont de véritable système régulier et fermé ;surtout les jardin à la française ;comme les jardin de Versailles qui sont formées un prototype des jardins européennes pendant plusieurs décennies.

Figure 4 :photo de la place saint –pierre à Rome.



Source :Léonardo Bénévolo ,histoire de la ville, édition parenthèse 1994,p298,509pages

Figure 5 :jardin de Versaille à Paris



Source : www.voyagesphotosmanu.com/jardins_versailles.html

Source : <http://images.google.fr/imgres?imgurl=http://ip-187-229.evc.net/>

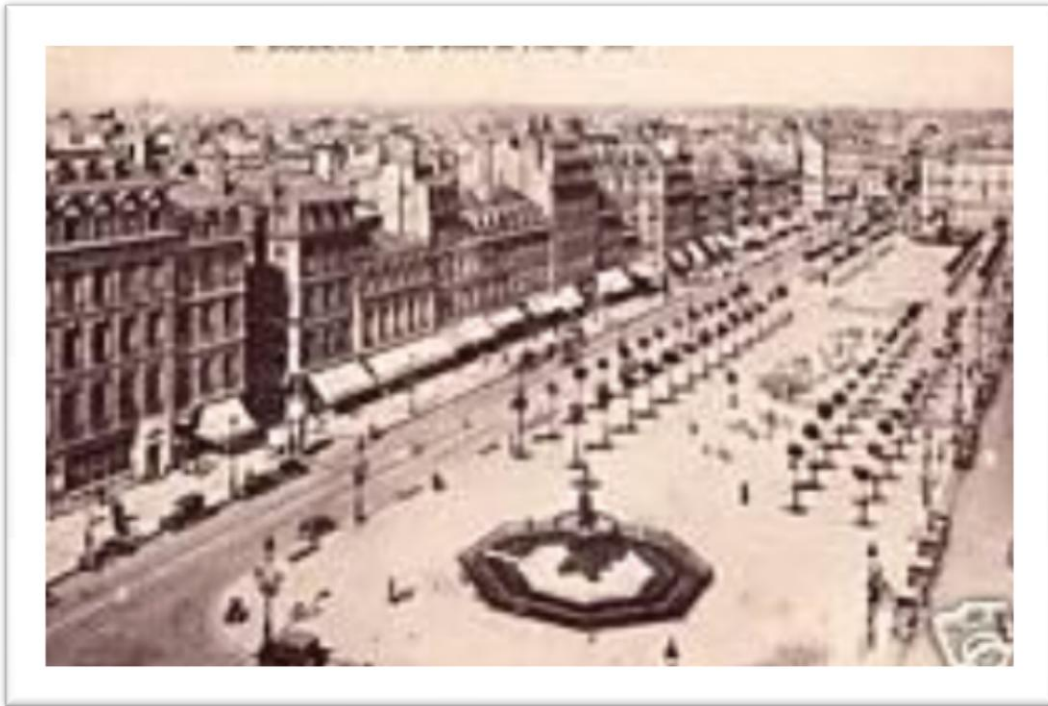
2-5-l'époque classique :

L'urbanisme de cette période se manifeste au niveau des espaces publics principalement au niveau des places –la place centrale de Grammichele en Sicile ;la place des Vosges à Paris-les places de cette période manifestent surtout le règne et la puissance du Roi .

« les places royales incarnent l'urbanisme du 17^{ème} siècle .elle manifestent la puissance militaire du roi, son règne et la subordination des institutions municipales...Elle accueillent les défilés militaires, Toutefois, entre deux manifestations, ces places surdimensionnées sont abandonnées à la sociabilité et aux loisirs populaires... »Bertrand, M ,J, Listowski, H,1984)

Les caractéristiques des places royales fermées sur elles-mêmes avec corps symbolique du roi au centre de la nouvelle structure de la ville, s'ouvrent de grandes avenues, avec des places qui sont devenues des lieux de sociabilité.

Figure 6: une allés promenade Tourny –Bordeu(1755)



Source : www.intercopropriétés.com/.../Bordeaux.html

2-6 -l'époque de la révolution industrielle 19ème :

Cette période qui caractérise par un développement technique , économique et industriel considérable qui enrène un renouvellement sur la ville au niveau de sa planification urbaine, une modification de la trame urbaine et par conséquent sur l'espace public de cette dernière. On peut citer parmi les chef d'ouvres de cette période les travaux d'Hausmann fondées principalement sur le changement des rues et des avenues « les travaux Haussmanniens ne répondent pas en valeur ,aux liens et à la structure sociale des espaces publics ,dont leur fréquentation se transformée du plaisir de la rencontre et des échanges spontanés vers des observations distanciées »⁴.

Les espaces publics de cette période sont caractérisés par un bouleversement total, avec la perd de sa nature basée essentiellement sur le plaisir, le rencontre et les échanges spontanés ,les interaction sociales sont devenus limités et les espaces publics restent presque le lieu ou la sociabilité est pleinement exprimée.

⁴ Zimmerman et al, 2001

2-7-l'espace public au 20^{ème} siècle:

Cet époque est bien marquée par les C.I.A.M (congrès internationaux d'architecture moderne), ce qui les préoccupe, c'est à cet égard, le 4^{ème} congrès en 1933. Ce dernier est caractérisé par la charte d'Athènes et prend comme thème « la ville fonctionnelle », et était dominé par les idées de l'urbanisme chez Le Corbusier en 1943 la publication de la charte d'Athènes.

« le soleil, la verdure et l'espace sont les trois matériaux de l'urbanisme ...les clefs de l'urbanisme sont les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer, circuler, ...les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions clefs et fixeront leur emplacements respectifs dans l'ensemble, les fonctions clefs auront leur autonomie » Le Corbusier in Foura M2003p189.

L'urbanisme moderne était commencer par une séparation des fonctions selon un zonage en réponses à quatre principes issus du CIAM (les quatre fonctions).

Après la première guerre mondiale, une mutation importante dans la ville grâce au développement de l'automobile « la ville corbuséenne est donc assimilée à un organisme vivant où chaque organe est conçu de manière autonome, mais parfaitement relié aux autres grâce aux réseaux sanguin, nerveux et lymphatique, devenus les voies hiérarchisées d'un système de circulation machiniste »⁵

« Il est certain que des avantages immenses, grâce aux nouvelles techniques de construction, s'offrent à l'architecte et à l'urbaniste [...] la révolution architecturale accomplie offre ses ressources à l'urbanisation des villes contemporaines. [...] la conquête de la hauteur porte en soi la solution de problèmes essentiels posés par l'urbanisation des villes modernes, à savoir : le rétablissement possible des "condition de nature" » **Le Corbusier**

3- acteurs ; enjeux ; formes et rôles des espaces publics :

3-1- Acteurs :⁶

La construction, l'aménagement, les transformations, et l'utilisation des espaces publics sont prévues par des acteurs, nous pouvons distinguer quatre acteurs :

*« En ce qui concerne les espaces publics, nous distinguons quatre types d'acteurs étroitement interdépendants : les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace, et les habitants-usagers-citoyens »*⁷

⁵ G. Ragot le corbusier a firmigny-vert », Ed : patrimoine centre des monuments nationaux, paris, 2011, p70-71

⁶ , Michel Bassaud, Anne Compagnon, Dominique Joye, Véronique Stein, Petter Guller, Vivre et créer l'espace public, Ed 2001, presses polytechniques et universitaires romandes. p16.

⁷ idem. p17

3-1-1-acteurs économiques :⁸

La dynamique des espaces publique est basée sur la présence de ces acteurs qui ils ont un role premordial.ces acteurs sont :*les entrepreneurs, les propriétaires fonciers, les investisseurs.*

3-1-2-acteurs politique :⁹

Ce sont les gents qui ont le pouvoir des décisions , des autorisations, c'est pour ce pouvoir ,les acteurs politiques jouent un rôle positif ou négatif. Ces acteurs sont :les institutions communales, cantonales, fédérales.

3-1-3-acteurs professionnels :¹⁰

Ces acteurs sont :les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les paysagistes ;ils donnent une autonomie et un pouvoir important aux espaces publics.

Ces acteurs ne sont pas comme les deux premiers acteurs car ils ne sont que les porte-parole de ces derniers (Bassand et al 2001).

3-1-4-acteurs :les habitants-usagers-citoyens(HUC) :¹¹

- les habitants : tendent à s'approprier l'espace urbain.

-les usagers :se définissent par l'utilisation des divers services urbain(commerce, transport ,...etc.). Les citoyens :ce posent comme responsable de la gestion de la dynamique urbaine.

Ces acteurs sont très complexe et interdépendants entre eux. Leurs attitudes et leur pratique varient selon le sexe, l'âge, la catégorie social, populaire ou élitare, de gauche ou de droite(Bassand, joye2009).

-les HUC :sont considérées comme un baromètre sur qui on peut lire le degré de succès d'un espace publics. (Bassand, joye1999).

3-2- les enjeux des espaces publics :

Dans la ville Les espaces publics jouent des rôles importants qui sont deviennent des enjeux qui seront plus ou moins défendre aux risques et aux détresses de la ville.

Selon Michel Bassand ,les enjeux des espaces publics sont groupées en quatre catégorie liées entre eux (interdépendantes) : *la mobilité ,les usages publics, la sociabilité, identité.*

3-2-1-enjeux de mobilité :

Comme la mobilité est l'un des caractéristiques de la vie contemporaine de citadin .elle facilite l' accessibilité à tout l'urbain et à tout les citoyens. donc de ce fait chaque agglomération ou chaque métropole a un mélange divers de moyen de transports propre à lui pour assurer un bon fonctionnement de l'urbain cette diversité est englobé en relation entre

⁸idem, p17.

⁹ idem

¹⁰ idem

¹¹ idem

piéton, automobiles roulant à des vitesses très variables, usagers des transports publics ,vélos .(Michel Bassand)

3-2-2-enjeux de sociabilité:

« *Qui signifie que tous les citoyens peuvent selon des modalités diverses rencontrer tous les autres citoyens* »¹² Donc la sociabilité est assurée par les relations sociales qui manifestent par la solidarité, la cohésion, la participation des groupes et des collectivités.

« *cette sociabilité est donc essentielle,.....peut prendre des formes infimes :côtoiements, frôlements, regards furtifs ou appuyés, clins d'œil, échanges de salutations, d'excuses, demandes de renseignements et d'informations, ces comportements sociaux minuscules amorcent des discussions et sont peut-être le début d'une relation ou d'un groupe durable* »¹³

3-2-3-Enjeux de l'usages publics :

Ils sont constitués par plusieurs formes d'usages qui agissent sur la dynamique des espaces publics ;usages rédigés dans divers bâtiments :banques, les usines, les gares ... ;usages plus momentanées selon les différents saisons ou les périodes comme les manifestations ,animations culturelle

3-2-4-Enjeux de l'identité :

En tant que constitué l'image de la ville, les trois premiers enjeux-mobilité –sociabilité- usage public -sont entrés dans la constitution de cet enjeu :

« *l'enjeu identitaire est donc énorme, d'autant plus que chaque habitant use de cette image de marque pour se construire sa propre identité. selon que le citoyens partage la même identité, la cohésion de la collectivité sera plus ou moins grande, ce qui retient le bon fonctionnement collectif* »¹⁴

3-3- les formes:

Selon François Chaoy et Pierre Marlin dans la dictionnaire d'urbanisme et d'aménagement, les espaces publics sont divisés en trois catégories de forme ;

1-la première catégorie : c'est les espaces minéraux qui sont représentés par les rues ,boulevards, avenues, places, passages couverts ;

2-la deuxième catégorie : c'est les espaces verts qui sont représentés par :parcs ,jardins publics, squares ,cimetières.

3-la troisième catégorie : c'est les espaces plantés qui sont représentés par : mail, cours...

¹² Idem, p13.

¹³ Idem ,p14.

¹⁴ Idem, P15.

3-3-1-les espaces minéraux

3-3-1-a-la rue :

le mot rue appartient du latin « Ruga » qui signifie les chemins utilisés pour aller et retour d'un point à un autre. l'intégration entre la rue et l'espace bâtie qui l'entoure et clairement apparue, la rue a un rôle dans l'ordonnement et l'orientation du bâti et le tissu urbain ; est l' des éléments structurant la morphologie de la ville ;donc en matière de forme la rue est un espace large et partiellement droit ,bordée d'édifices publics et magasins ...etc. avec la circulation elle supporte plusieurs fonctions tel que le commerce, elle est considérée comme limite infranchissable par les étrangers ;les usagers de la rue sont partiellement mixte ;la rue est aussi un espace de statut public.

On peut distinguer au sein de la ville :les rues principales, les rues secondaire et les rues tertiaire. Chaque type de rues a des caractéristiques particulières.

3-3-1-b- le boulevard :

Selon Larousse ;le boulevard est une voie établit dans les villes sur l'emplacement des anciens remparts, ou est une large voie de communication urbaine plantée d'arbres.

Le boulevard est apparu comme une pratique urbanistique daté à la destruction des enceintes fortifier et connu un développement rapide après était nommé « boulevers »qui indique ouvrage de défense , est devenu une brute gazonnée flanquée d'un parapet maçonné ,et enfin reste une promenade qui définie comme une large rue plantée d'arbres entourée toute le contour de la ville et placée les anciens enceintes .

3-3-1-c- L'avenue ;

Selon le dictionnaire français Larousse :

- le mot avenue c'est le participe passé féminin de l'ancien français *avenir*, arriver).
- Allée large, généralement rectiligne et plantée d'arbres, conduisant à une habitation, un bâtiment officiel, un lieu public.
- Large voie urbaine, le plus souvent bordée d'arbres.

Selon MERLIN.P, CHOAY.F« Une création de l'âge classique (Versailles par exemple) qui accueille la circulation des carrosses, les défilés militaires, les fêtes urbaines... »(MERLIN.P, CHOAY .F, 2000).

3-3-1-d- la place publique:

Selon la rousse la place publique est un espace public non bâti et découvert, entouré de constructions, dans une agglomération .

Sont des espaces publics existent dans la zone urbaine et sont ouverts généralement composés de tous les espaces vides ainsi que des espaces qui l'entourent, son importance et

son rôle changeant en fonction de la culture dominante et la période de temps, elles ont aussi d'autres rôles pour des raisons politiques, sociales, religieuses, culturelles, économiques et autres sociales depuis les civilisations anciennes.

" Au Moyen Age et pendant la Renaissance les places urbaines jouaient encore un rôle vital dans la vie publique et par conséquent il existait encore une relation fondamentale entre ces places et les édifices publics qui les bordaient, alors qu'aujourd'hui elles servent tout au plus au stationnement des voitures et tout lien artistique entre places et bâtiments a pratiquement disparu." Camillo Sitte

On distingue plusieurs types de places publique place ordonnancée ; La place à portiques , La placette, La Place royale, Place attenante.

" La grandeur des places publiques doit être proportionnée au nombre du peuple... la largeur doit être telle qu'ayant divisé la longueur en trois parties, on lui en donne deux... Cette disposition donnera plus de commodité pour les spectacles. "Viruve, architecte de Jules César et d'Auguste.

3-3-2-les espaces verts :

Nous allons parler sur cette catégorie dans le chapitre suivant.

3-4-les rôles :

les espaces publics ont des rôles divers et importants concernant différents aspects , on peut les classer comme suite :

3-4-1-un rôle sociale :

« Aujourd'hui l'espace public se retrouve au cœur d'un enjeu sociale majeur qui a pour nom la fragmentation des sociétés contemporaine. On s'interroge sur leur cohésion, sur les modèles d'intégration qui pourraient permettre de faire vivre ensemble une diversité culturelle croissante. » (GERMAIN.A, 2002)

La négligence de certains éléments de la ville a conduit à une utilisation mixte axé sur le changement, devenant dans ce contexte, il est devenu l'espace public est dédié pas facile de voir si elles sont adressées à des citoyens ou des voitures ou d'autres emplois.

En raison de l'obligation d'être un refuge pour les personnes âgées, les adolescents, les enfants qui ne trouvent pas de places pour les temps vides .le rôle ici de ces espace est donc de fournir un lieu de rencontre pour les membres de la communauté pour répondre aux effets urbains et sociaux d'un échange de repos et de détente, la communication, le commerce et le divertissement qui va au-delà des simples flux dans la gestion.

Il était à l'origine des lieux pour consolider les relations sociales, la grande route est dédiée pour les jeux de randonnée, de divertissement et de l'approche, les arbres qui sont considérés comme un élément important dans la ville pour ses bienfaits pour l'homme.

Les conditions de vie mûries dans les maisons ont conduit à l'isolement de la population à l'intérieur des maisons, ainsi que de ne pas créer de tels lieux conduit à ne pas siéger même où il était nécessaire de prendre soin d'eux pour retourner valable pour l'exécution de son rôle social au maximum.

3-4-2-un rôle politique et économique :

La plupart des pays du monde sont allés à la nécessité de développer le cadre de vie de la population, ce cadre qui est influent dans tous les aspects de la vie dans la ville et ainsi que dans le dynamisme économique et le développement politique.

Donc le rôle des espaces publics ne se limite pas seulement dans le rôle sociale mais aussi dans un autre rôle économique et politique .Voilà pourquoi une bonne configuration urbaine a augmenté dans certaines villes, aussi bien dans les grands rassemblements ou pour les grands rassemblements, dans certains pays pour créer ces espaces se traduisent par des places centrales dans la création d'espaces Avatar.

Correspondant l'ingénieur paysagiste a un rôle majeur dans la création de cet espace parce qu'il concilie le naturel et sa relation avec le bâtiment.

Donc dans ce contexte, la culture politique de la communauté est traduite comme traditions , cultures , donnent un rôle actif sur le plan politique par leur apparence à travers ces espaces .

Soit sur le plan économique, il montre son rôle dans des espaces libres et entre les quartiers résidentiels et les complexes qui sont souvent utilisés pour les échanges commerciaux également utilisés places publiques pour afficher des bannières dans le but de spots publicitaires commerciaux.

3-4-3-un rôle esthétique :

Les espaces publics sont considérés comme un élément clé de la ville, les rues et les places sont les lieux où la vie quotidienne des citoyens se développe, d'une part, et d'autre part, ils sont entraînés dans la formation de l'espace urbain, l'espace public est le résultat du positionnement des bâtiments d'une certaine manière est un espace que chacun d'entre eux dans la bonne position, la ville est composée de fonctions, l'utilisation des terres et des relations sociales en plus des formes et des paysages urbains qui ont un effet positif ou un sens négatif et cela doit être celui-ci d'être cohérent

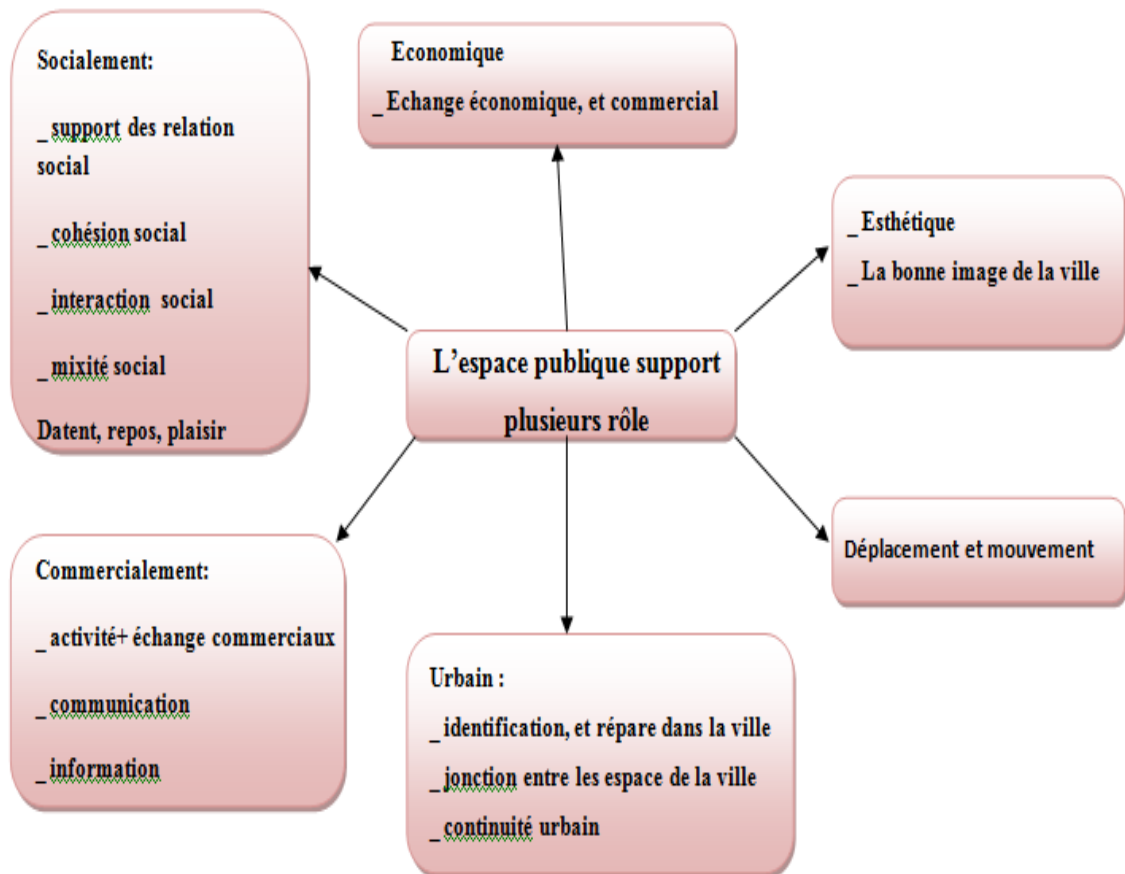
3-4-4-Autre rôles : culturel ,technique, de mobilité :

-culturellement : l'espace public considéré comme l'espace où se tiennent différents événements culturels et saisonniers .

Au niveau de la mobilité : Il consiste à faciliter la circulation des piétons dans l'espace urbain, qui se caractérise par l'intensité et le mouvement par des routes, des trottoirs, des sentiers pédestres et des places de stationnement qui nous permettent la navigation des voitures de toutes sortes, ainsi que la circulation des piétons dans l'espace urbain, qui se caractérise par l'intensité et le mouvement.

Techniquement : Les espaces publics sont considérés comme un endroit pour passer les différents réseaux d'infrastructure :des conduites d'eau (AEP) ;du gaz ; des eaux usées...

Figure7 :rôle des espaces publics



source :auteur

4-Les caractéristiques des espaces publics :

4-1-la multifonctions :

Et cela signifie que l'utilisation des espaces publics ne se limite pas à une seule fonction spécifique, mais de multiples utilisations, peut être commercialement ou être largement utilisés tels que les marchés, utilisés pour les discours politiques ou de la fonction culturelle examine le jeu ou le sport, ou pour se reposer et rencontrer ou fonctions sociales ou de la technologie.

4-2-l'ouverture à toute les utilisateurs :

C'est-à-dire qu'il n'est pas particulièrement à une catégorie particulière de la société, mais elle est ouverte à tous les groupes de la société à différents âges et leur position dans les zones communautaires sont ciblés pour les enfants, les jeunes, les adultes que pour les riches que les pauvres.

4-3- utilisation collective:

La gratuité : L'utilisation gratuite de celui-ci ne coûte pas de valeur matérielle importante et l'utilisation ne nécessite pas d'argent, mais est gratuit pour tous.

Liberté : tout les personnes sont libre d'utilisation des espaces publics et impose seulement des limitations de police qui ne doivent pas dépasser ce qui est strictement nécessaire pour assurer une utilisation des espaces conforme à son affectation. l'utilisation avec une liberté comme la liberté d'aller-et-venir.

L'égalité : les personnes se trouvant dans une situation identique au regard de l'utilisation de manière identique.

4-4- facilité d'accès:

Les espaces publics sont considérés comme parmi les monuments les plus importants de la ville où facilement accessible à tous les égards sans fatigue et ne font pas un effort de savoir, même si le chercheur a rapporté une ville étrange.

5-les différents lectures de l'espaces publics :

5-1-lecture spatiale et paysagère:

L'approche spatiale et paysagère d'espace public associé de manière significative par le constat simple vécue par chacun d'entre nous dans la vie quotidienne ; quel que soit l'espace public ; un jardin ou une rue ou place ; est donc un volume extérieur ouvert caractérisé par une architecture et des éléments qui le compose pour l'apparition d'une composition urbaine de l'espace en lui-même avec tous les éléments naturels et urbains perceptibles jusqu'à l'horizon, à partir de ce lieu.

-l'espace public forme une portion (fragment) d'un paysage premièrement perçue et après vécu par chaque personne ,et à chaque instant avec différentes impressions(sensibilités).

-Pour analyser l'espace public d'un coté de paysage et d'un coté spatial de point de vue de concepteur :architecte , et paysagiste ;on trouve que la vision de la direction et les éléments qui le compose mettez un niveau plus profond par de nombreux écrivains depuis le XVIIIe siècle dans le traitement des jardins et parcs publics par référence à la conception de l'apparence urbaine ne peut pas évoluer correctement que sur les différentes pistes axes, en tenant compte du point de vue du spectateur pendant son mouvement.

Aujourd'hui on trouve aussi que l'espace public urbain dans son sens réel nous pouvons de percevoir sur trois échelles :à l'échelle de quartier ;à l'échelle de structure urbain apparait sur le long des axes de la ville ; à l'échelle de site.

La lecture de chaque élément compose l'espace public au niveau de chaque échelle permet de comprendre l'identité de lieu et sa culture.

5-2-La lecture juridique :

C'est pour quoi le rattachement de l' « espace public » au « domaine public » ,par nature propriété de la collectivité publique ,de plus décrété inaliénable ,apporte les garanties juridiques de permanence de l'espace dans le tems et dans l'histoire de la cité.¹⁵

-une volonté de créer une politique urbaine la clarification de règles concernant cet espace est exigible pour assurer une pérennité, et une protection afin de affirmée l'utilité publique.

-le besoin d'un cadre juridique est nécessaire pour bien définir les notions ,les principes sur lesquels l'espace public repose.

5-3-La lecture urbaine et sociale :

On peut dire que l' espace public est

1. L'espace public urbain :un espace voulu ; pratiques et valeurs d'usage ,¹⁶
2. L'espace public urbain :un enjeu identitaire et symbolique¹⁷,
3. L'espace public urbain : un espace d'appropriation individuelle et collective, révélateur du fait social¹⁸.
4. L'espace public urbain :ossature de l'organisation urbaine¹⁹

¹⁵ Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, les espaces publics urbain ,novembre 2001, p 34.

¹⁶ Idem, p49.

¹⁷ idem, p51.

¹⁸ Idem ,p53.

¹⁹ idem, p57.

1- L'espace public ne vient pas par hasard et nous ne pouvons pas lui dire que les restes de l'espace qui n'ont pas été sélectionnés et il est à cet endroit sans raison.

Quand nous sommes revenus à la date de l'analyse de l'espace public, on le se trouve dans toutes les civilisations et signifie que ce n'est pas le résultat de reste de la zone de construction ou qu'il y a un sur elle-même, mais la décision est le résultat du régime de la ville et les individus qui posent.

Ainsi, l'espace public est le résultat d'une décision politique est réalisée par un projet cohérent avec les enjeux de la société et être plus représentatifs de la vie urbaine et conforme aux différentes normes

- L'espace public est également caractérisé par l'interaction des utilisations, ce qui nécessite de diriger le projet vers la réponse aux souhaits des citoyens, sans exclu ou une discrimination, lorsque cet aspect nécessite l'attribution d'emplois et l'utilisation dans l'espace public, cette spécialisation est généralement difficile à mener à bien la pression des fonctions spéciales cela est dû à des raisons techniques plutôt que sociale lors de la conception des espaces publics et des mesures dimensionnelles ou à la complexité de la ville elle-même, l'interaction des emplois se reflètent souvent dans la qualité de ses services ou l'environnement.

2- L'espace public est l'un des éléments qui composent de la ville, il donne l'impression sur l'identité.

Pendant l'étude de l'espace public ne doit pas ignorer l'identité de la ville et sa nature culturelle car ville impose son identité sur l'espace publique.

L'espace public constitue également un monument et un patrimoine importante de la ville, il est à travers les objectifs et les orientations des projets spatiaux publics et l'ajout d'effets tels que les frais et les symboles, les points de repère de la ville apparaissent et déterminer le bien-fondé du patrimoine.

3- Au cours de processus de conception de l'espace public dans la ville ne peut pas négliger la dimension sociale où dans cet espace, nous trouvons un différentes interactions urbaines, sociales et économiques des diverses préoccupations et expériences, les coutumes, les traditions, les croyances et les désirs et les capacités que nous ne pouvons pas décrire l'espace public urbain moins permet aux individus d'exercer individuellement et collectivement, sans difficultés ou obstacles.

Le discours sur la dimension sociale de la ville dirigée principalement par un aperçu des espaces publics dans les quartiers, même si cela a été le dernier connu une cohésion entre la population, mais il est devenu une mauvaise différenciation peu de sociétés raide et cela

soulève à son tour un grand nombre de problèmes sociaux dans la ville et la cause urbaine entre les différents bords de la différenciation.

La vie sociale doit permettre l'existence d'un partenariat entre les individus et les groupes pour consolider les différents les relations dans espaces publiques, qui en rendant la vie un plus urbain.

4- les espaces publics est une traduction des principaux défis de la politique urbaine à travers l'unité, la citoyenneté et la cohésion sociale.

Pour être accepté la participation de l'autre doit être des espaces publics ouverts essentiellement à l'absence de tout signe de l'état agressif, où il ne peut pas faire l'autre obstacle inhabituel ces espaces afin de ne pas perdre la plus importante statut public.

De nombreuses complexités sont apparues avec la diversité sociale croissante ,évolution et les changements économiques et technologiques montrent où accordées les milieux d'affaires et les communautés de communication qui servent la mobilité de l'entraînement individuel espace nécessaire pour ce type de mobilité mécanique ; en particulier aux centres anciens sont les plus touchés en termes de quantité et la qualité de la mobilité dans son réseau grâce à la concentration, et l'importance de ses fonctions et de modifier les exigences techniques.

Donc ces espaces publics est un élément essentiel dans la formation de la structure urbaine et de la dynamique de la mobilité et de l'organisation des emplois dans la ville, à la fois urbaine et région.

Conclusion :

A travers ce chapitre nous montre l'importance des espaces publics à travers les différentes civilisations mais son apparition et leurs développement presque garde la même forme la place public ,en dépit de la nomenclature différente. Sans leur présence dans ces villes historiques puisque l'organisation particulière dans la planification de la précision finie.

À l'heure actuelle, il a formé ces espaces pour prendre plusieurs formes et a appelé le nom roulant aujourd'hui et devenu l'un des aspect le plus important dans notre vie ,il ne peu pas de penser la vie quotidienne son utilisation. L'espace public devenu une composante majeure de sa ville et exprimant une image claire.

LE DEUXIÈME CHAPITRE : LE JARDIN
PUBLIC ENTRE ESPACE VERT ET
ESPACE PUBLIC

« Le jardin en est peut être la plus grande synthèse ,il est en effet :architecture par sa composition ,sculpture par le modelage du terrain ,peinture par l'effet des arbres colorés ,musique par les rythmes de sa composition ,et par le chatoisement de ses fleurs ,poésie ,théâtre, et même danse » René Pechère

Introduction :

Les espaces publics sous toutes ses formes sont indispensables dans la vie urbaine ,dans ce chapitre en prend les espaces verts comme des éléments importants pour la ville d'un cote ,et pour les habitants et usagers d'un autre coté . les espaces verts sont l'un des préoccupations les plus importantes à travers l'histoire.

Dans ce chapitre ,on définit les concepts principaux concernant les espaces vers ,la classifications et les types des espaces vers ,afin de placer notre concepts le jardin publics dans un contexte réel .

Après de comprendre on

1 -définition :

1-1-le paysage urbain :

Avant le définir les espaces vers il est nécessaire de définir en premier lieu le paysage urbain, car les espaces verts sont l'un des composantes indispensables de ce dernier.

le paysage urbain selon Kevin Lynch est « *une image fragmentaire de la ville .Il est surtout la multiciplité d'images . les paysages sont des fragments de la totalité ,du réel ,sélectionnés par le regard "* donc « *le paysage est une création du regard ,à partir d'une sensibilité donnée* »¹

Kevin Lynch dans son livre « l'image de la cité» 1960,a définie les éléments de la perception d'un paysage urbain par la représentation mentale de la ville chez les habitants suivant les critères de :lisibilité, identité ,orientation ,et mémorisation.

Paysage urbain bouge ,déplace et change, et cela est dû à la vitesse des pratiques urbaines.

L'espace vert constitue une partie intégrante de paysage urbain ,et que se présente la nature dans la ville.

1-2-les espaces verts :

Le terme « espace vert » est nouveau puisqu'il fut utilisé pour la première fois dans la lois d'orientation foncière française de 1967 (art:1) qui définit comme une surface réservée aux parcs et aux jardins dans la zone urbaine. »²

Dans la loi Algérienne de 25 Rabei Ethani 1428,13 Mai 2007, a définie « *l'espace verts comme les zone ou portion de zones urbaines non construites et recouvertes totalement ou partiellement de végétation ,située à l'intérieur de zones urbaine* »

¹ Maria Louiza carrozza,Mastere en planification urbaine et régionale,Rio de janero,1984.

1-2-1-Les rôles des espaces verts :

Les espaces verts sont des éléments importants avec ses rôles indispensables ; nous pouvons les résumés comme suite :

❖ Un rôle environnemental et climatique:

Ce rôle est bien claire par l'élimination de la pollution ou à atténuer les dommages, où l'air purifié par le processus de photosynthèse ; ils travaillent également pour installer de gaz oxyde carbone en (CO₂), où des études ont montré que 1 hectare d'herbe naturelle absorbe de 100 à 800 kg de dioxyde de carbone à 12 h

Il permet également d'ajuster le degré d'humidité de l'air, en particulier dans les zones arides où les espaces verts de 50 à 100 m² coupé 3,5% de la température et les arbres ombre réduisent la température en été à une m 4 °. aussi sont des éléments adressés contre l'îlot de la chaleurs urbaine.

❖ Un rôle psychologique:

Ce rôle est dans la satisfaction donnée au public à travers les différentes couleurs des fleurs et des feuilles et un impact positif sur la santé de la population à passer un peu de temps pour les loisirs, ils servent d'exutoire pour eux, en particulier avec la surpopulation urbaine. Aussi selon les recherche scientifique , la couleur verte c'est la couleurs que l'œil est plus à l'aise (la couleur de Paradies).

❖ Un Rôle acoustique:

Les espaces verts pour réduire le bruit dans les villes en raison de la décoloration ou l'amortissement des ondes sonores causées par le rebondissement au hasard avec des arbres où des expériences ont prouvé que les branches de feuilles d'arbres absorbent 25% et reflètent 75% de sons.

❖ Un rôle sur la santé:

Les espaces verts filtre l'air des bactéries et des gaz de voiture, ils travaillent à l'air débarrasser de la poussière à un taux variant entre 60 à 80% et réduit la proportion d'autres gaz tels que l'azote, le plomb, puis réduire les maladies respiratoires spéciales telles que les maladies des bronches du poumon et les maladies allergiques.

❖ Un rôle écologique:

Les espaces verts jouent un rôle important pour la nature il sont considérés comme protège du sol contre l'érosion et de glissement , renforcé le sol pour résister à la désertification (arrêt ensablement) , et ils ont réduire de la vitesse du vent.

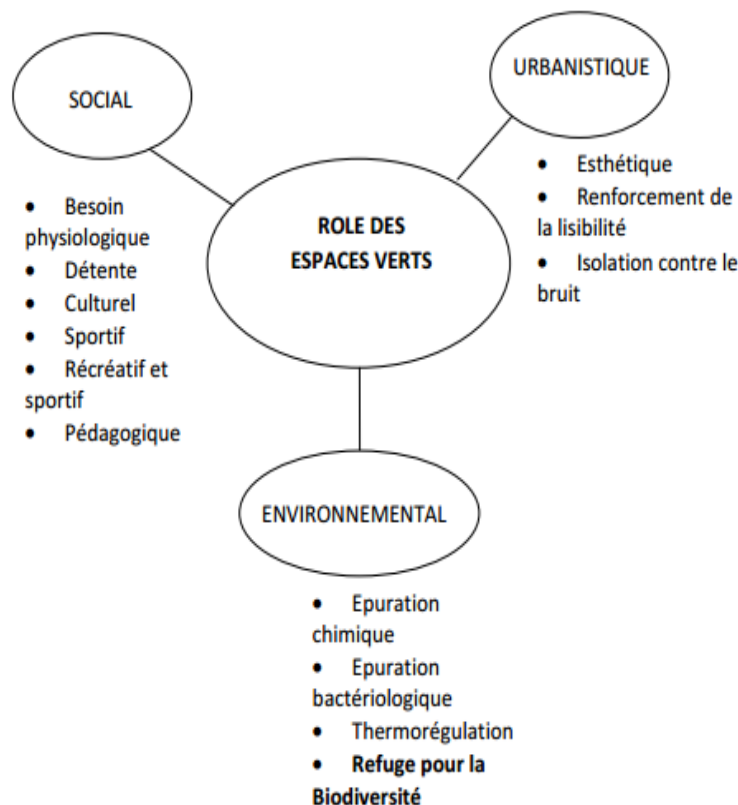
❖ Un rôle sur la planification :

Les espaces verts jouent un rôle important dans la planification urbaine, que ce soit au premier niveau (la maison) ou deuxième (la ville), employé comme une conception architecturale et la coordination des espaces extérieurs - au premier niveau (logement) est considéré comme l'un des principaux domaines dans le quartier résidentiel où ont concentré leurs utilisations dans les éléments suivants:

- * Agrémentez les lignes architecturales des bâtiments, des clôtures et des entrées
- * Espaces confinés à l'intérieur du tissu régulé à l'aide d'arbres ou diviser de grands espaces dans les petits espaces

Au niveau de la ville: Parmi les tableaux placés au niveau de la ceinture verte de la ville qui peuvent être utilisés dans l'empêchement de l'expansion de la ville à l'extérieur, l'empêchement le déplacement des banlieues à la ville principale.

Figure 8 :rôle des espace verts



Source : BOUGÉ Félix, projet de fin d'étude , Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain – rural, Directeur de recherche MEHDI Lotfi ,école polytechnique de l'université de tour ;2009,p18

1-2-1-Le classement des espaces verts:

Selon François Chaoy et Pierre Merlin dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ,2005, les types de classement des espaces verts est possible selon plusieurs critères :

1-**La localisation** :urbaine ,suburbaine ,rurale.

2-**Leur degré de l'aménagement** : Aménagé ; peut aménagé ; pas aménagé.

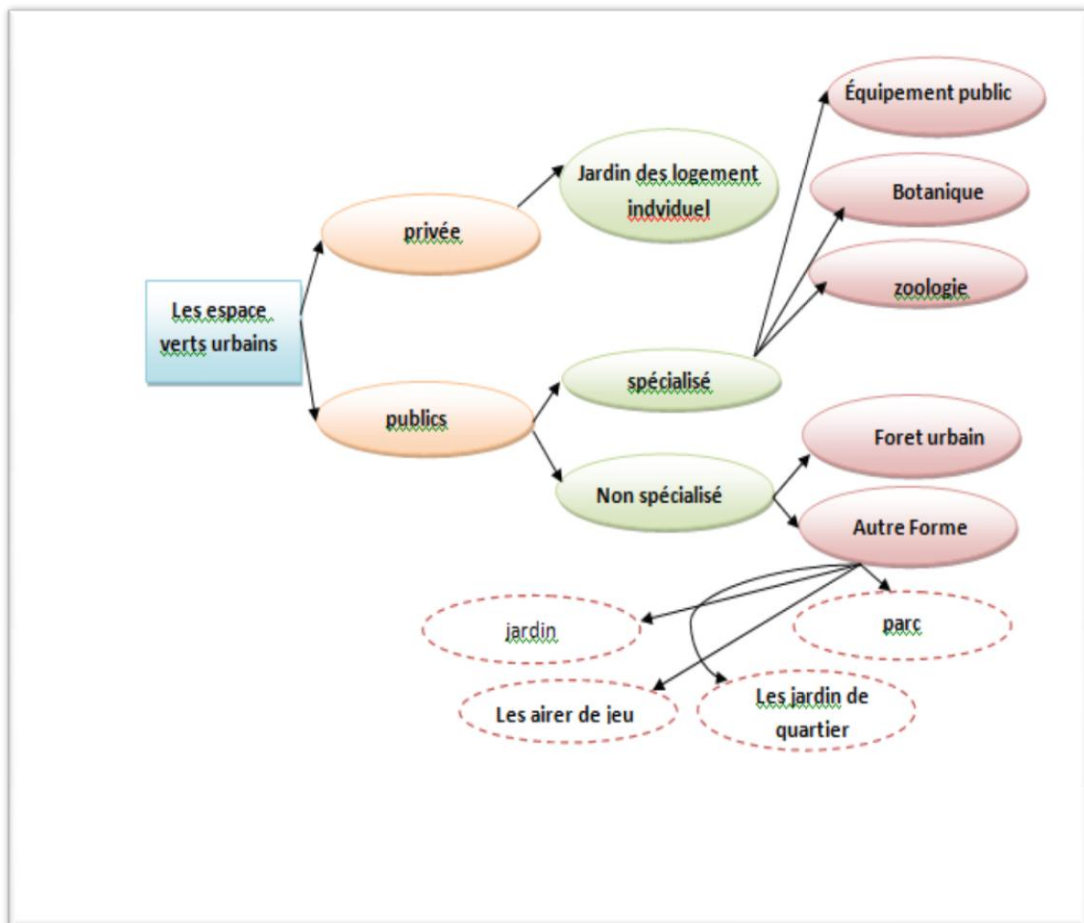
3-**Leur statut de propriété** : public ,privé ,privé ouvert au public.

4-**Le type d'utilisateurs** : enfants ,adultes ,adolescents

5-**La fréquentation** : quotidienne, hebdomadaire ; occasionnelle.

1-3- les espaces verts urbain :

Figure 9 les espaces verts urbain



Source :auteur

2-les jardins publics :

2-1-définition de jardin :

« Le jardin est une composition .Il est toujours artificiel. C'est un lieu ordinairement clos ou limité ,ou l'on cultive ou aménage des végétaux. Cultiver la terre ,comme cultiver l'esprit, n'est pas le fait de nature sauvage et libre ,mais la produit d'un travail de l'homme .Si l'on contente pas uniquement de cultiver mais que l'on aménage avec des préoccupations esthétique ,le jardin est d'autant plus artificiel....Il n'y a pas de jardin vraiment naturel car dès qu'il y a ne fut-ce qu'un chemin ou une plantation ,ce n'est pas la nature qui les faits ,mais l'homme ».³

2-2-Le jardin public

Le jardin public est un objet singulier et les fonctions qui lui sont assignées sont très diverses. Historiquement, des jardins ont été aménagés pour permettre aux élites de se mettre en scène ou pour améliorer l'hygiène des villes. Ils sont souvent considérés par le public qui les fréquente comme les lieux du délassement, du rêve et du divertissement, ou comme des refuges pour les amoureux. Lieux suspendus entre la nature et la ville, extérieurs à celle-ci tout en étant considérés comme un aménagement urbain indispensable, parcs et jardins charrient des représentations variées et parfois contradictoires. ⁴

La loi de 25 Rabei ethani 1428,13Mai 2007 il a définie les jardin publics comme suite :

« les jardins publics qui sont des lieux de repos ou de halte dans des zone urbaines et qui comportent des massifs fleuris ou des arbres. Cette catégories comprend également les squarts plantés ,ainsi que les places et placettes publics arborées »

Les jardins spécialisés qui comprend les jardins botaniques et les jardins ornementaux .

Les jardins collectifs ou résidentiels.

Les jardins particuliers :

Les foret urbaines qui comportent les bosquets, les groupe d'arbres, ainsi que toute zone urbaine boisée y compris les ceintures vertes.

Les alignement boisée qui comprenant toutes les formations arborées située le long des routes ,autoroutes ,et autre voies de communications en leurs partie comprise dans des zones urbaines et périurbaines.⁵

³ René Pechère ,grammaire des jardins, Ed, Racine ,lecture en ligne ,p16

⁴ Clément Bironneau, Le jardin de HASBAHÇE,ENTRE intrusions du politique et arts de faire, mémoire m1,réalisé à l'Institut Français d'Études Anatoliennes d'Istanbul, ,,non daté

⁵ La loi de 25 Rabei ethani 1428,13Mai 2007 le journal officiel

Le jardin botanique :institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique ,de conservation ,d »exposition et d'enseignements.⁶ Exemple sur ce jardin :le jardin d'essai à Algie

Figure 10: vue sur le jardin d'essai à Algie.



La source : http://www.huffpostmaghreb.com/achour-mihoubi/jardin-dessai-dalger_b_10390214.html

La date de visite le site :10-05-2017à 23 :20

Le jardin collectif :représente l'ensemble du jardins de quartiers ,les jardins des hôpitaux ,les jardins d'unités industrielle et les jardins d'hôtels.⁷

⁶ Idem

⁷ Idem

Figure11 :photo de jardin de l'hôtel charreton à Dawha Katar



source :<http://www.qataridiar.com/Arabic/OurProjects/Pages/Sheraton-Park.aspx> ;

La date de visite le site :10-05-2017à 23 :20.

Le jardin ornemental :espace aménagé où l'échantillon végétal ornemental prédomine⁸.

Le jardin résidentiel : jardin aménagé pour le délasserment et l'esthétique ,rattaché à un ensemble résidentiel.⁹

Le jardin particulier :jardin rattaché à une habitation individuelle.¹⁰

2-3-Les normes des espaces verts et jardins :

Les normes définissent la surface minimal admissible de l' espace yerts a de droit de chaque citoyen ..

2-3-1. Les normes dans monde : ¹¹

Chaque habitant devrait disposer de 10 m² d'espace vert qui est subdivisée :

1.5 m² pour les jardins d'enfants,

4.5 m² pour les parcs et jardins d'agrément,

pour les terrains de sport4 m².

2-3-2. Les normes en Algérie :¹²

Les normes des espaces verts en Algérie comme suit³⁹ :

- Espaces verts inter quartiers (squares, jardin publics) : 4 m² /habitant

⁸ Idem

⁹ Idem

¹⁰ Idem

¹¹ Selma TATAR ,Soumia NAHAL, LA GESTION DES ESPACES VERTS EN ALGERIE CAS ETUDE LA VILLE DE TEBESSA (QUARTIER COPEMAD), université Tébessa, 2015/2016,p17.

¹² IDEM.

- Espaces verts d'accompagnement pour les ensembles d'habitations : 6,80 m² /habitant à répartir comme suit⁴⁰ :

- Espaces verts résidentiels plantés : 1,80 m² /habitant

} Aires de jeux :

- Jardin d'enfant pour enfants de moins de 4 ans : 0,2 m² /habitant

- Jardin d'enfant pour enfants de 4-10ans : 0,8 m² /habitant

- Aires sablées pour jeux libres : 0,50 m² /habitant

- Plaines de jeux pour enfant au-dessus de 10 ans : 3 m² /habitant.

- Espaces libres homogènes de rencontre sous forme de placettes, allées de promenade, boulevards : 0,5 m² /habitant

Note : On notera qu'il n'y a pas de normes exactes qui définissent la quantité d'espace vert par habitant, car elle varie d'un pays à l'autre.

Remarque : Les normes situent la part de chaque citoyen à 10m² jusqu'à 1 hectare dans certains pays ; le citoyen algérien n'a droit qu'1 m².

- Surfaces d'implantation :

-Le jardin public 1500 à 20.000m²

- Le parc urbain 10 à 15 hec

2-4-Les caractéristiques et les composantes d'un jardin public :

2-4-1-La végétation : il s'agit de toutes couverture verts, ou l'ensemble des plantes on trouve plusieurs types de plantes :

a- Le gazon : revêtement en pleine surface de sol ou il est considéré comme la base de tous espace verts.

b- Les arbres : Parmi les arbres_urbains nous citons : Sophora, Micocoulier, Arbre de Judée, Bigaradier, Figner, Erable, Peuplier, Freine, Melia

c- Les arbustes :Des végétaux de petite dimension qui se ramifient à la base et restent buissonnants sur une hauteur de 1m à 3m. Parmi, celle : Laurier rose, Fusain vert, panaché, rosier grimpante.

d- Les haies : Constituées par des arbustes plantés en alignement de manière à former un rideau continu dont la hauteur peut varier de 1 à 3m selon l'espèce choisie.
- Les haies hautes constituent des brise-vent dans les régions de bord de mer.

e- Le Sol : c'est le support et la source d'éléments nutritifs pour la plante.

2-4-2-les eaux jardins : se sont en général : les fontaines, les cascades, et les jets d'eau, qui donnent une qualité distincte à l'espace.

2-4-3-les parcours et cheminements dans un jardin :de plusieurs tracée géométrique ,rectilignes, sinueuses.

2-4-4-le mobilier urbain : on désigne tous les objets utilisés ou dispositifs installer dans l'espace public pour facilite la fonction ou le service.. Il est constitué d'éléments fixes ou amovibles disposés en vue de servir les usages. On peut citer comme exemples : les sièges, des bancs, banquette, tables ,Le mobilier des aire de jeux.

2-4-5-les espaces de repos et de détente :qui sont offerts les besoin des visiteurs de jardin de coté des alimentations ; comme les cafètes ou les faste Food ;ou bien comme les sanitaire...

2-4-6-l'entrée et clôture du jardin : tous jardin public doit être une clôture soit artificielle ou naturelle ,avec des entrée marquée simples ou monumentale, ils considérées comme de barrière physique. Le choix d'une clôture doit intégrer avec l'environnement existant.ils utilisent divers matériaux tels que le bois, le métal et le ciment.

2-4-7-la lumière artificielle :il faut prendre en considération l'utilisation nocturne de l'espace public de ce fait il doit être assurer l'éclairage dans le jardin avec des poteaux d'électricité en bas ou en haut parfois pour assurer un bon éclairage et parfois pour créer des ambiances lumineuses magnifiques.

2-4-8-le tracé géométrique de plan : régulier ; irrégulier ; mixte.

2- 5- les principes généraux de conception et d'aménagement des jardins publics :¹³

2-5-1-les mesure de l'homme :

- les hauteurs des entrées et les portes ne sont pas inferieur de 225cm , ces dimensions doit être selon les utilisation de l'homme ainsi que les véhicules et les engins de jardin.
- les endroits de repos en assis doit être accordée la position de l'homme en assise pour assurer son confort.
- les aire de jeux doivent être spécialiser selon les âges ,selon l'activité sportive.
- la clôture végétale doit être au même niveau de l'observation de l'homme en position debout
- les volumes et les hauteurs des arbres et des espèces sont utilisés en relation avec le confort de l'homme ou il assise sans gêne.
- la couverture végétale doit être respecter la hauteur de pied de l'homme(10-15 cm).

2-5-2-l'échelle de dessin :

Il faut exister un dessin qui définie les dimensions de chaque composantes de jardin ,

¹³ ,lecture en ligne ,كتاب تنسيق الحدائق،

cet échelle dépend de la surface de jardin , le traçage de dessin de projet ,nous permette de connaître le nombre des plantes nécessaire et la quantité de la terre de la surface plantée ainsi que la surface des chemins et le cout de réalisation de projet.

2-5-3-l'objectif de conception :

Il faut lier entre le cote fonctionnel et esthétique de la conception et exploiter chaque fragment de sol de jardin afin d'atteindre les objectifs suivant :

-le service de l'homme, leurs désirs ,leurs traditions, leurs comportements ainsi que leurs âges.

-Il faut prendre en considération les données fixes :(surface de sol, la hauteurs, ,le style , ,la couleur de constructions).

- le budget spécial pour la réalisation et l'entretien.

2-5-4-l'axe de conception :

C'est la ligne qui relie deus points ou plusieurs , c'est l'élément qui assure l'articulation entre les éléments de conception ,le rôle de ces axes est apparu à travers :le fonctionnement des chemins de circulation, la bande de végétation ,bassin d'eau, les axes ont des formes rectiligne ou curviligne.

2-5-5-l'asymétrie : c'est la répétition d'une image autour d'un point de centre ou par les axes elle a deux type ;le premier c'est l'asymétrie parfaite (complète) :la forme ,le type ,volume, couleur ,distance. Le deuxième incomplète ou il n'y pas de conformité entre les éléments précédents .

-l'asymétrie généralement donne une sensation d'équilibre et de confort.

2-5-6-les besoin de l'homme dans le jardin :¹⁴

A. **La prévention** : soit au facteurs naturels (le froid ,le vent ,la chaleur ,la pluies ,neige) ;soit au facteurs humaine(les agressions).

B. **L'utilité** :profiter des endroits pour se reposer et jouer.

C. **Le plaisir** : pour regarder des belle vues paysagères.

D. **L'intimité** :des personnes pendant l'assise avec ses familles.

3-Le jardin public Jnen Sbil à Fès au Marque: un model réussi

3-1- la situation de jardin :

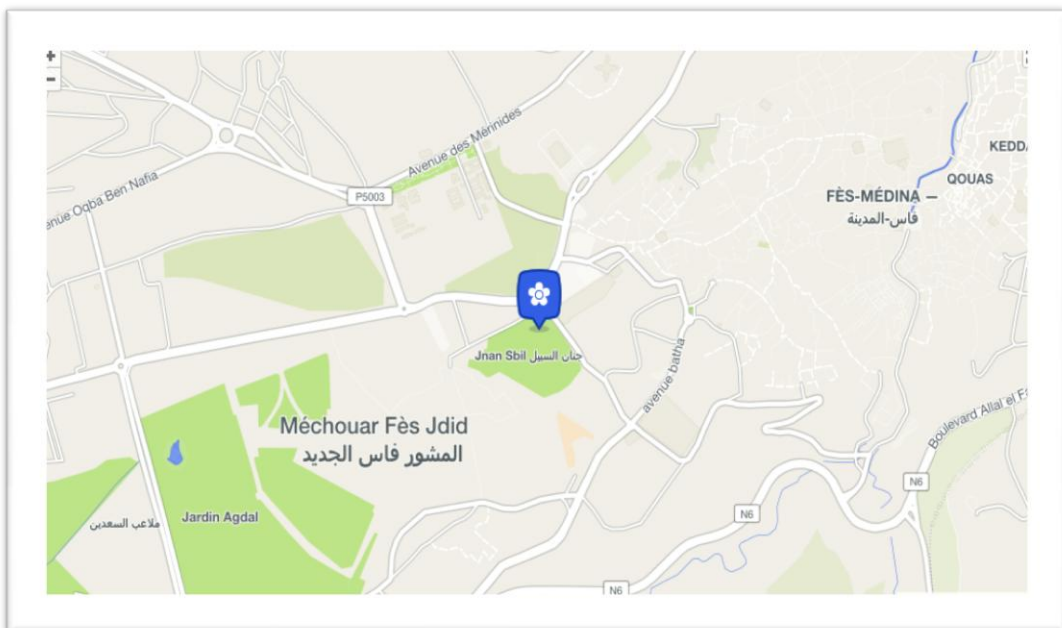
¹⁴ IDEM

Figure12 :le jardin public Jnan Sbil



source :google earth 2016

Figure 13 :la situation de jardin à Fès



source : <https://fr.foursquare.com/v/jardin-jnan-sbil/4fb79a90e4b0363b120b48eb>

Présentation de jardin :

le jardin public Jnan Sbil est parmi les meilleurs jardins nationaux de Maroque ,est daté en 18 eme siècle par sultan Abd Allah Alalawi, il a été un jardin de propriété privé spécial pour les princes et les princesse. Un lieu ou se sont déroulées les rencontres politiques.

En 1917 ;il a été ouvrir au public ; il a une superficie de 7 hectares .est entouré avec une clôture géante, avec 7 portes gigantesque.et contient plus de 1000 espèces.

Actuellement le jardin devient un jardin multi fonctionnelle ,le rencontre ;le promenade, loisir..et considéré le jardin acharné la capital scientifique de maroque

Figure 14 :un rencontre artistique



source : <https://fr.foursquare.com/v/jardin-jnan-sbil/4fb79a90e4b0363b120b48eb>

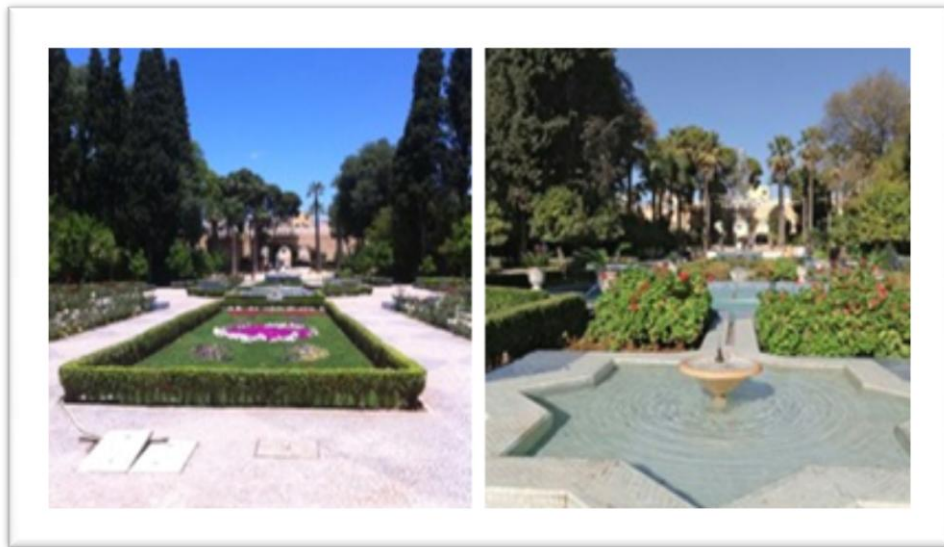
La réhabilitation de jardin :

Avec le facteur de temps , le jardin est exposé au divers menace avec le délaissement des responsable et devenu délaissé et repucif.

En 2010 l'association de Mohammed VI pour la protection de l'environnement présidé par la princesse Hasna dans la but de sauver la jardin et le revitaliser ,et le remmener à ce qu'il était il y a avant trois siècle.

Les travaux de réhabilitation sont prévu au niveau de l'aménagement :mobilier urbain, les etanges, les allées ,les fontaines ,...et au niveau de la verdure .avec des spécialistes :jardiniers et l'experts des plantes.

Figure 15 :vue intérieur de jardin



La source : <https://fr.foursquare.com/v/jardin-jnan-sbil/4fb79a90e4b0363b120b48eb>

Après l'achèvement des travaux de la réhabilitation la gestion et l'entretien a été confié à un entrepreneur mais se dernier margine le jardin ce qui rend le conseil municipal de décide de prevoire maintenu par la direction de ses affaires.

Donc la création d'une équipe qualifier pour mener à bien l' entretien et gestion composées de : une équipe humaine de 14 gardiens ,22 ouvriers ,un chauffeur .une équipe administrative :directeur de jardin et des administrateurs.

Les autorités adaptés un budget financière spéciale pour le jardin chaque année estimé de 1.5 million dollars ,deux trière de ce budget pour les ouvriers et les administrateurs ,un tiere de ce budget pour la plantation et le matérielle de jardin.

Toute ces ressources humaines, et financières avec les discisions politique pour soin le jardin le long de l'année.

Conclusion :

D'après les différentes théories et concepts abordés théoriquement dans ce chapitre ,les espaces verts ont un rôle implorant dans l'image de la ville comme espace conçu , et comme un model vécu pour les utilisateur. Le respects des normes considérer pour les espaces verts et surtout le jardin avec le respect des caractéristiques spéciales de la conception et les besoins humaines sont des conditions nécessaire pour la réussite de projet fonctionnellement. Le model réussi de jardin marocaine est une preuve pour l'exigence de suivi tous le temps.

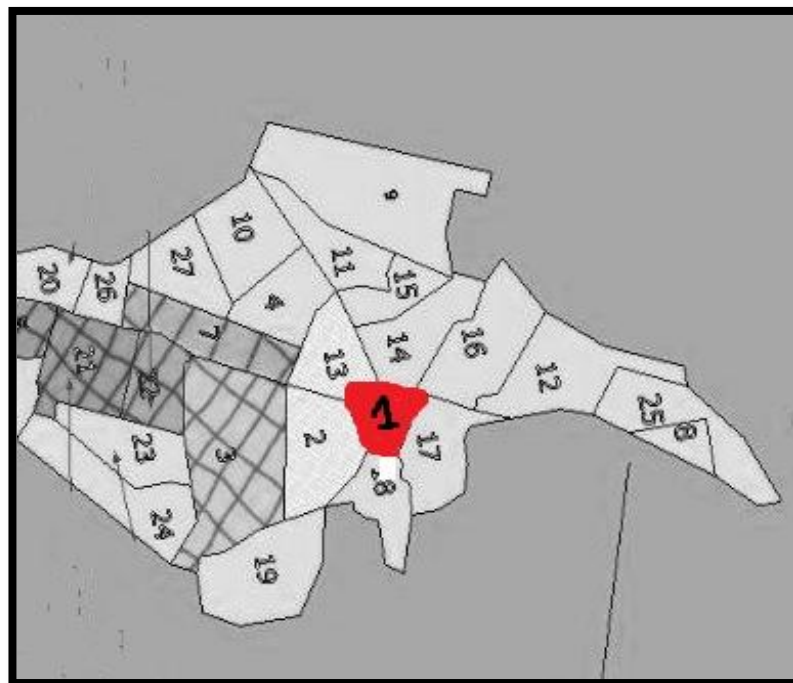
**LE TROISIÈME CHAPITRE : LA CAS
D'ÉTUDE LE JARDIN PUBLIC THEVEST**

Introduction :

Dans le cadre des espaces publics urbains on choisit le jardin public comme modèle de ces derniers, la recherche va tester la mesure d'approbation des normes, les critères d'identification des jardins publics, dans une intégration fonctionnelle et environnementale avec la participation des différents acteurs. Pour la réussite de cette corrélation entre les différentes parties de cette équation (critères+ normes+ auteurs+environnements), il est important de garantir des relations solides entre les quatre limites de l'équation pour confirmer le succès de jardin public.

1-situation :

Figure 16 : la localisation de POS1 dans la commune de Tébessa



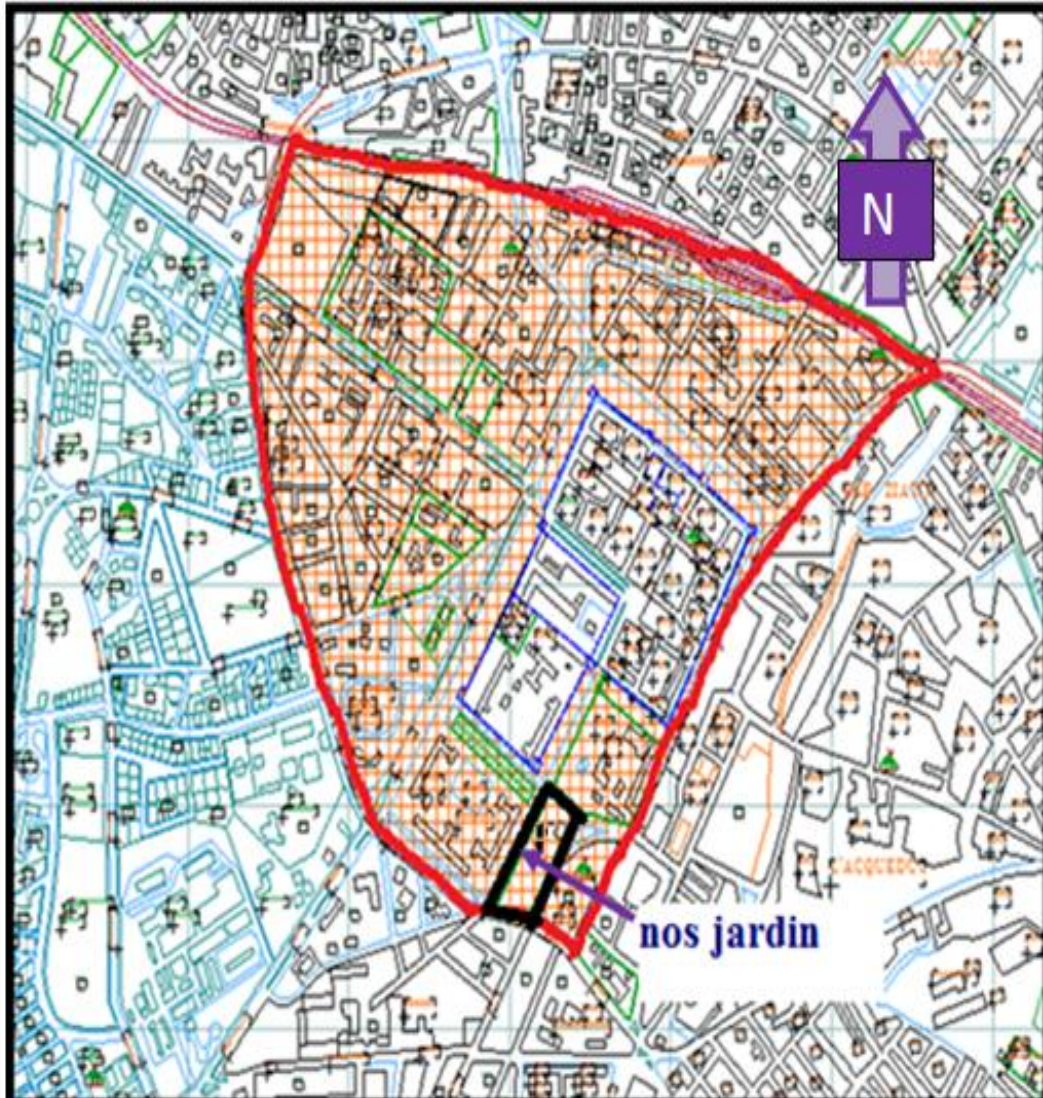
Source : fr.wikipedia.org année .

Présentation de P.O.S 1

Le P.O.S 1 est limité par les P.O.S : P.O.S 02- P.O.S 14- P.O.S 13- P.O.S 18- P.O.S 17- P.O.S 16 ; avec une Surface totale de 60 ha. Le noyau central de la ville présente la première unité de la composition de la ville depuis laquelle se propage l'extension de la ville. Il englobe la majorité des fonctions principales qui caractérisent la ville. Le P.O.S1 est le centre de la richesse historique de la ville qui comporte la majorité des monuments

patrimoniaux de la ville. Il comporte les activités :commerciale, résidentielle, administrative qui domine.

Figure 17: La situation de notre jardin dans le POS1.

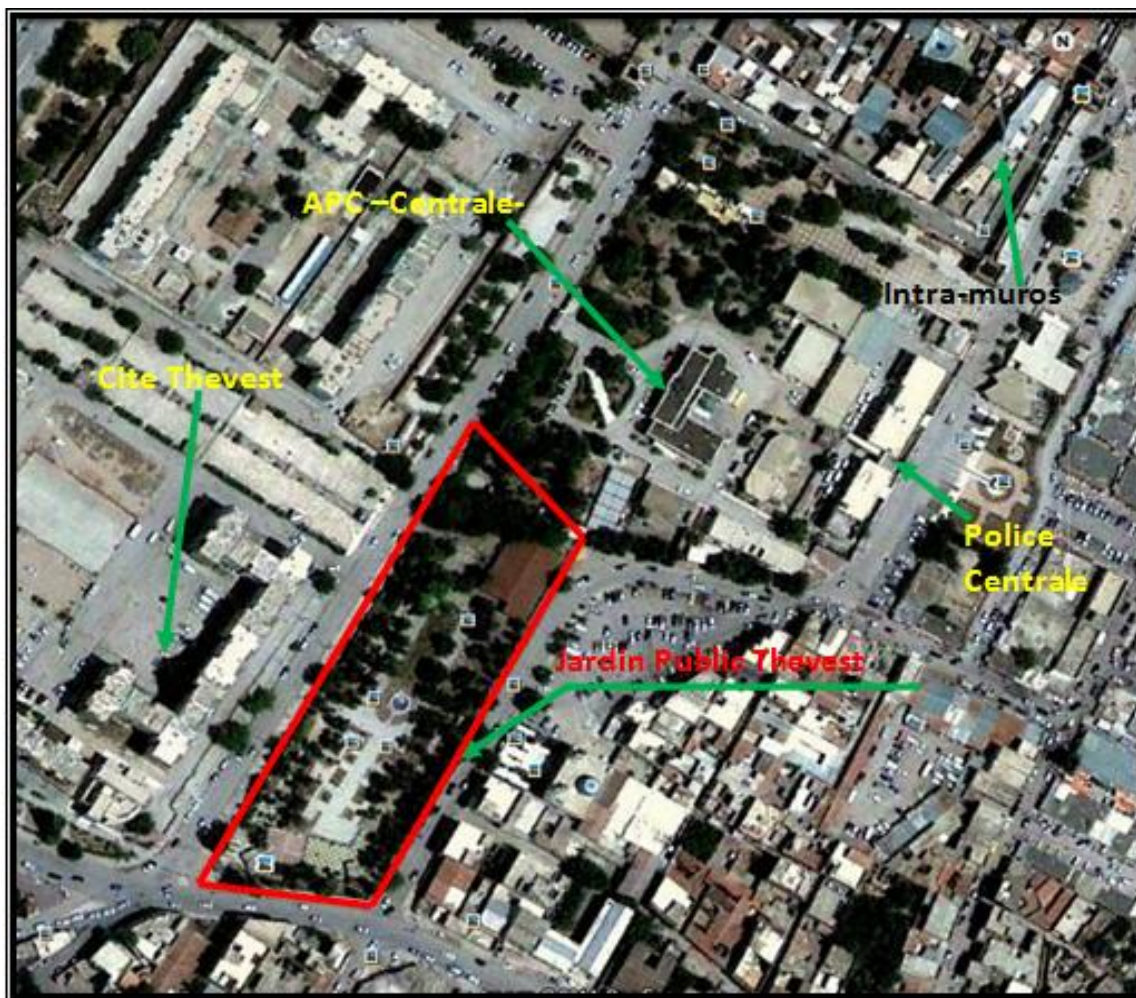


source : auteur sur le fond de PDAU de Tébessa

-Notre jardin public thevest -19Mai1956- est situé au centre- ville de la ville de Tébessa, très proche de l'intra-muros (la vieille ville de Tébessa). Le jardin est limité par une voie principale de côté SUD ,et deux voie secondaire dans les cotés EST et OUEST .mais dans la coté NORD est limité par le siège de APC qui le sépare seulement avec un bardage en fer forgé.

-Donc le jardin est Repéré du : nord par le siège de L'A.P.C ; Sud par la rue boukrame Brahim; L'est par la mosquée cheikh larbi tebessi(la madrssa) ;l'ouest par la cité résidentiel thevest.

Figure18 : La contexte urbain de jardin



source : auteur sur le fond de PDAU de Tébessa

2-Aperçu historique de l'évolution du jardin:

2-1-la période coloniale :

Le jardin public Thevest a été connu dans la période coloniale comme une placette public sous le nom " la brèche ", cette appellation selon le dictionnaire Larousse signifier :une ouverture pratiquée dans une paroi ,un ouvrage ,une défense.

Cette placette est une annexe de siège de la mairie anciennement ; elle a une forme rectangulaire, sans clôture et aménagée avec des arbres, et contient quatre kiosques deux dans la partie supérieur et les deux autre dans la partie inférieur ; les kiosques couverts en tuile rouge et utilisée comme des points de vente des cartes postales, tabac -journaux. Et le reste d'espace est libre utilisée par les colonnes comme un champ de jeu de boule et jeu d'argent.

Figure 19: schéma représentatif de la placette pendant la période coloniale



source :auteur du le fond de POS

2-2-La période post-indépendance:

Elle reste dans l'état de la période coloniale placette public annexe de la mairie ,et utilisée pour les regroupement social

2-3-La période contemporaine :

Vers 1988 à l'ère de Cherif Rahmani, une décision de l'Etat de la changer la placette public au jardin public. Une déformation dans la forme avec augmentation dans la surface par un allongement jusqu'à la limite de la voirie.

La démolition des quatre kiosques et la séparation de jardin au siège de l'APC, porté une clôture en fer forgé ; une réaménagement a été faite tout en gardant les arbres comme ils l'étaient avec l'ajout d'autres espaces verts et reste dans la même situation jusqu'à nos jours.

3-Les étapes de l'analyse de cas d'étude :

3-1-La première étape : un diagnostic de jardin public .

3-1-1-Contexte urbain de jardin: Le jardin est située dans le pos 1 ;ce site ne caractérise par aucun élément topographique ou hydrographique spécifique.

Figure 20:le contexte urbain de jardin et accessibilité



source : auteur sur le fond de Google earth.

Le jardin est placé au cœur de secteur central de la ville avec une position stratégique, l'environnement immédiat de jardin est mixte : équipement de culte (la mosquée cheikh labri Tébéssa), la résidence (la cité theveste) ; équipements de fonctions libérales (APC ; LA CNEP). Le jardin a plusieurs fonctions le loisir et la détente concernant plusieurs catégories

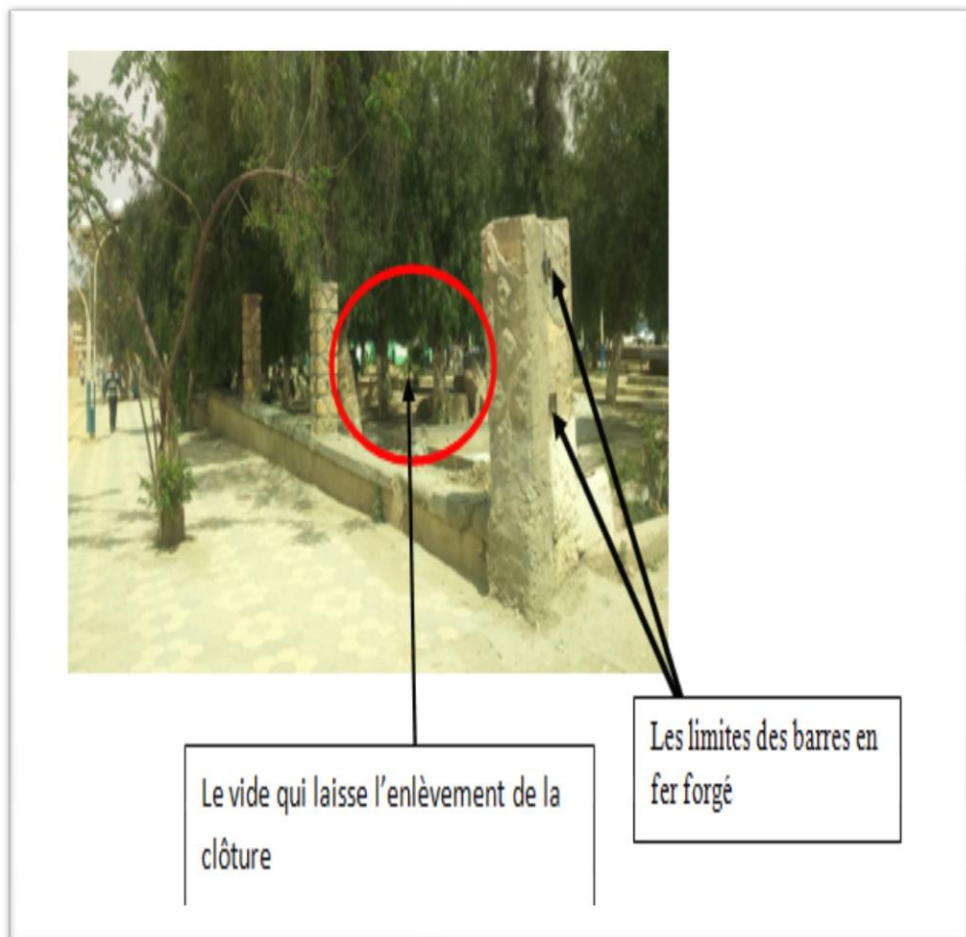
sociaux : enfant, adulte, rencontre social pour tout catégories ; les services : café , kiosque multiservice...

3-1-2- la composition de jardin:

- **La forme , la superficie ,l'accessibilité de jardin(cf .figure) :**

-le jardin a une forme trapézoïdale et un tracé régulière de plan , une superficie de 0.8 hc . (cf. figure 20) -Le jardin a une accessibilité facile avec un flux important de piétons ainsi que mécanique qui se donne une orientation bidirectionnelle.-c'est un jardin entourée par clôture sans bardages donc devient ouvert sur toute ses cotés .(cf. figure21).
- le jardin a plusieurs accée : il n'est pas une distinction entre l'entrée principale et secondaire

Figure21:La clôture de jardin sans bardage



source : auteur 28-04-2017

Figure22 :l'état désagréable de l'accée principale de jardin



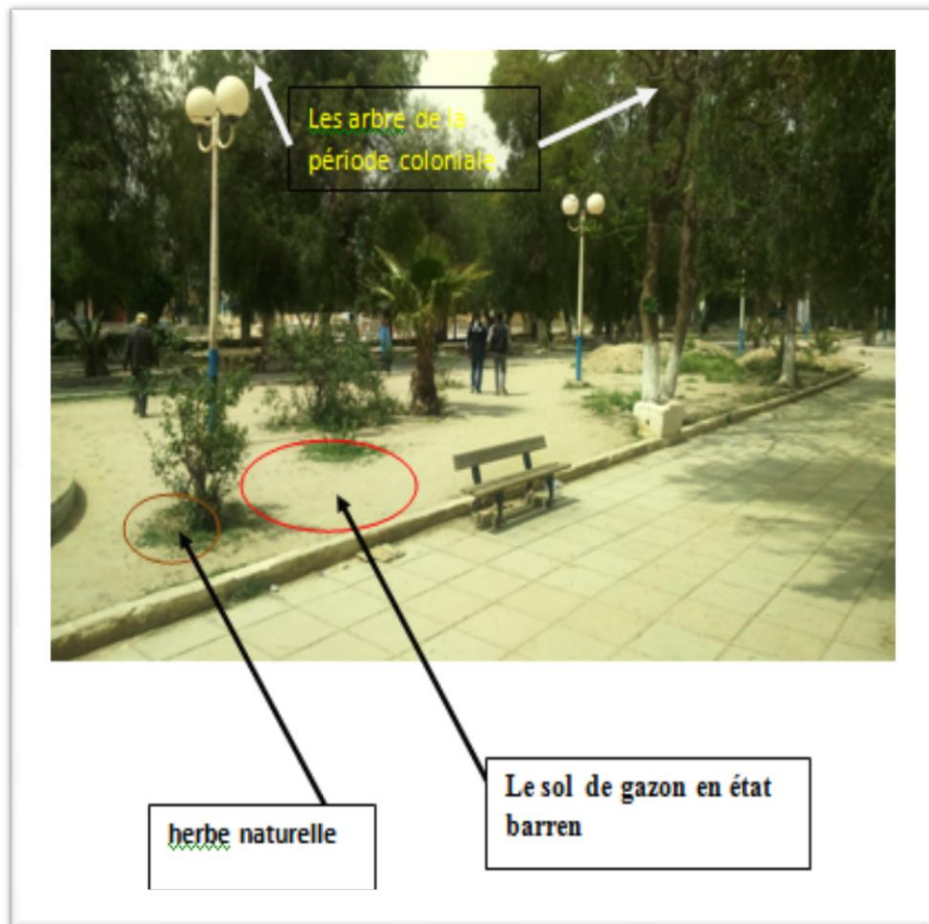
: source : auteur 28-04-2017

- **Les composantes internes du jardin :**

La verdure : des arbres anciennes de la période coloniale ,

la manque de verdure dans les espaces dédié à lui. ou elle existe ,dans un état endommagée.

Figure23 : l'état de la verdure



:source :auteur 28-04-2017

-les chemins de circulation :

- le pavage cassé et ancien , la bordure enlevée est remplacée par des pierre.(cf .figure 25)
- les chemins de circulation sont transformés en un endroit pour jeter les ordures et les déchets de manière indésirable et parfois un parking automobile.(cf. figure 24 ;25)

Figure 24 :l'état de chemin de circulation, la bordure, et les ordures tombants.



source :auteur 28-04-2017

Figure 25 :la mauvaise utilisation de chemin de circulation



source :auteur 28-04-2017

-Le mobilier urbain dans le jardin: vieux et concassé. (cf figure 23)

-Le mobilier de l'aire de jeu :- l'aire de jeu pour les enfant sont dans un état endommagée aussi, et inutilisable, constituer un danger pour les enfants.(cf.figure 25)

Figure 26 :l' état de l'aire de jeu des enfants



source : auteur 28-04-2017

- **Le point d'eau** : le jet-d'eau est vidé d'eau, aucun traitement, reste de faïence. L'absence de la source d'eau et les conduites qui donne une image pas beau.et reste seulement comme l'élément centrale de jardin(cf. figure 27)

Figure27 :l' état de point d'eau



source :auteur 28-04-2017

- **les points de service** : Ne sont pas des services de qualité et ,limités à deux cafètes, et un kiosque.

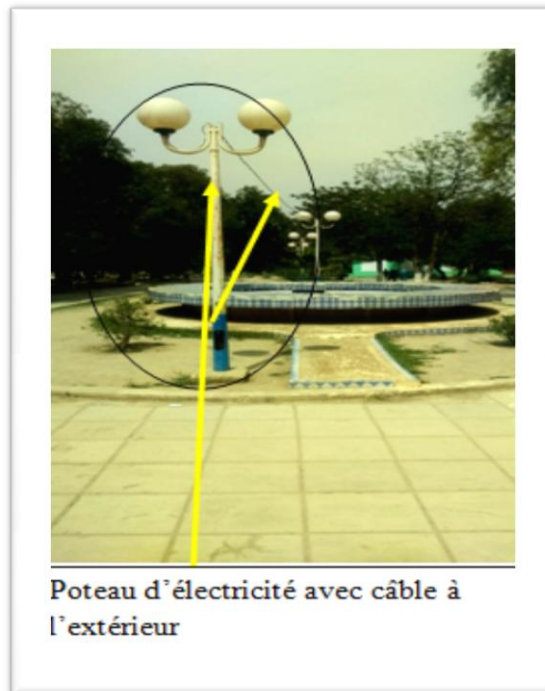
Figure28 :les point de service



source : auteur 28-04-2017

-**L'éclairage** :les poteaux d'électricité sont anciens avec lompes brulés ,et les câbles à l'extérieur, la nuit sans éclairage.

Figure 29:les poteaux d'électricité



La source : l'auteur 28-04-2017

3-1-3-les points faibles et les points forts :

On prenant premièrement comme **points faibles** la dégradation de jardin qui donne comme résultat une fragilité apparait sur tout les niveaux ;soit sur l'image de la ville ;soit sur l'environnement ;soit sur le confort de l'être humain.

-le jardin est devenu comme anonyme dans son environnement malgré la mixité de ce dernier ; et aussi placée comme élément étrangère dans son endroit car il n'est existe aucune intégration avec son contexte immédiat.

- une dégradation qui a touché tout ses composantes, Ce qui a conduit à un jardin d'état désagréable. Une absence de plusieurs équipements dans la jardin comme les sanitaires publiques selon l'interviews plusieurs personnes réclame se manque de ce équipement nécessaire ,et ajoute que toutefois ils sont exigé de laisser le lieu surtout si les enfants ou les femmes avec eux . ; le manque d'un ou de parking ce dernier qui mène les utilisateurs de stationner vôtres voitures dans les chemins de jardin public (cf. figure 25)

-le manque de clôture, cette dernière qui présente une mesure de sécurité d'un cote pour protéger les enfants de sortir surtout avec l'exposition de jardin à un trafic mécanique important, et d'un autre coté pour empêché les voitures d'entrer à l'intérieur de jardin.

On prenant en second temps comme **points forts** de jardin l'emplacement stratégique et son accessibilité qui le donnent une bonne perception dans la ville ; malgré sa situation dégradée mais on observe une large utilisation même selon les entretiens avec les utilisateurs permanents. Ils disent qu'il représente quelque chose indispensable dans leur vie quotidienne, en particulier aux anciens utilisateurs du quartier Thevest affirment qu'ils représentent pour eux, leurs souvenirs depuis ils sont venus à de ce quartier ; ce qui prouve à nous l'importance de ce dernier par rapport au utilisateur ou par rapport à la ville elle-même.

. 3-2-La deuxième étape : pour quoi est ainsi ?

A partir de diagnostic de jardin et différentes observations on trouve ce derniers dans un état de dégradation désagréable comprend toutes les parties de ce jardin public ,donc a ce moment la recherche doit être vérifier les causes et les derrières instigateurs de cet état.

La recherche toujours démarre à l'image apparente de jardin avec l'enquête pour chercher les causes ; au niveau de l'emplacement de jardin d'une part et d'autre part au niveau de l'aménagement .

en premiers lieu la recherche pose la question pour quoi l'enlèvement des porte de jardin et la clôture ? d'après les utilisateurs de jardin la réponse à la question posée précédemment est d'ouvrir le jardin pour empêcher la propagation des fléaux dans ce dernier (la drogue, la bouteille de vin).et pour eux c'est mieux par ce que cette ouverture donne aux jardin une certaine transparence et rendre le jardin plus claire.

Mais autre contre cette ouverture surtout par rapport aux utilisateurs avec les enfants , Ils disent que c'est un risque pour eux parce que les enfants et les enfants n'ont pas la liberté de jouer.

la chute de la poubelle sur la terre ou au hasard sur les chemins de circulation de jardin en raison de manque des collecteurs d'ordures.la responsabilité de chute des poubelle sont les habitants de quartier proche Thevest à raison que comme le dit comme nous l'avons dit l'un de ceux qui jettent des ordures que la place spéciale des poubelle dans son quartier est loin . les propriétaire aussi des cafètes dans la jardin ont une responsabilités par la chutes des déchet sur la terre à raison présidente ; les utilisateur elle même jettent l'amblage des aliments sur la terre ;en plus L'APC qui ne pas faire son travaille de collecte ces déchet . Cette manière écoeurante affectant la propreté et l'apparence de l'environnement.

Comme nous avons déjà vue dans l'historique de jardin l'aménagement existante est une aménagement vieux datée vers 1988 , Ce qui attire notre attention sur le facteur de temps ;

C'est-à-dire :le mobilier urbain ,la pavage , les poteaux d'électricité et même la verdure sont ancien et influés par le dernier facteur avec l'utilisation fréquenté de jardin et principalement le manque d'entretien.

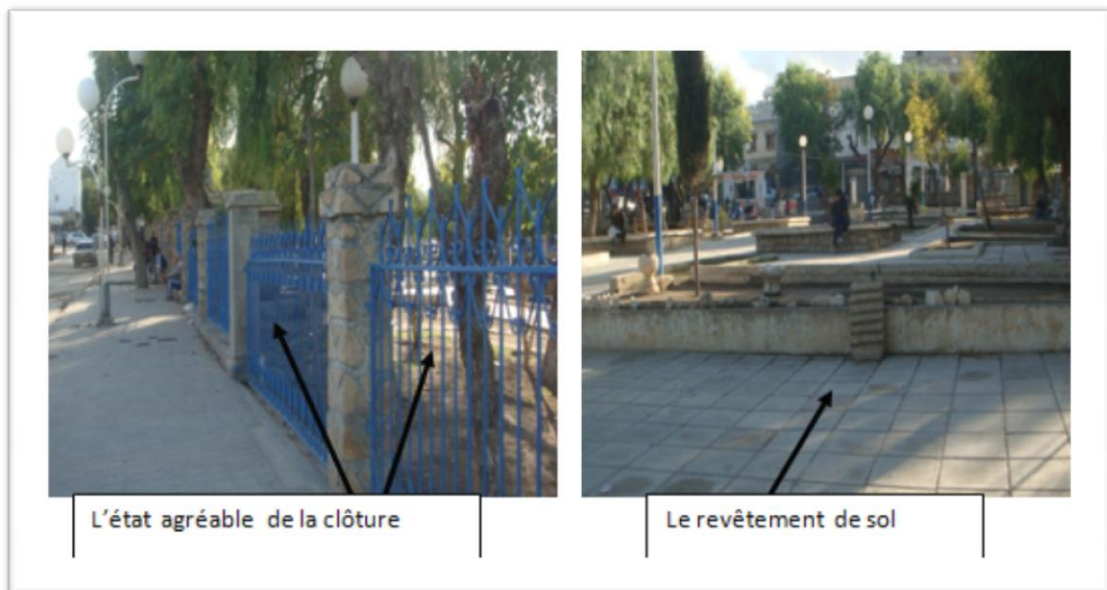
L'ignorassions de la responsabilité : les autorités locales qui se présente par l'APC , le maitre d'ouvrage de jardin public theveste ne porte pas ses taches en tant que administrateur pour répondre soin de ce jardin .

Depuis 1988 le jardin n'a pas connu d'opération d'amélioration jusqu'à 2012.

En 2012 l'APC lancé un projet de réhabilitation ; ce projet ne mettre comme matière d'amélioration que les espaces verts si tout malgré que l'étude et les devis quantitatif estimatif apparait le contraire de ça. Et même les espaces vers sont réaménagée d'une manière primitif (cf., annexe)

En 2012 l'état de jardin avant les travaux de cette opération est acceptable, elle était beaucoup mieux que cette fois-ci.

Figure 30:l'état de jardin en 2012



La source :l'APC de Tébessa

On attire l'attention à un chose très important dans ce débat, les études des architectes et des urbanistes et même les ingénieurs paysagistes sont rejetées car à la fois ni pas appliquées le budget financière comme nous avons argumenté avec un architecte travaille au siège de l'APC , Il nous a dit qu'il a une importante étude a été en mesure de remettre en le jardin en état mieux , mais les fonctionnaires municipaux a rejeté parce qu'il dépasse le budget spécifié (cf . annexe03) ; donc la question de budget et surmonte que l'étude est vérifiée et bonne.

Les législations et les décrets sont des écrits sur papier ne peut avoir aucune trace sur la réalité et largement comme nous avons déjà vue sur ce jardin qui ne savait aucune amélioration depuis dizaine de temps et après la connu sous forme d'une opération légère ce n'est pas une vrais réhabilitation mais nous pouvons appelée une replantation. (cf. Annexe 02)

Des ordre brusque et d'un caractère de spontanéité et improvisateur, il s'agis le dernier ordre par le wali pour créer une vois entre L'APC et le jardin ,de ses conséquences la démolition d'une partie de la cafète ,et le changement spatiale dans la morphologie de site.

Figure31 : le plan de site après l'actualité .



source :l'APC le 03-05-2017

Déjà les travaux commencent le 06-05-2017 et l'état d'exécution est présente selon la figure

Figure32 :les travaux de la vois concernée



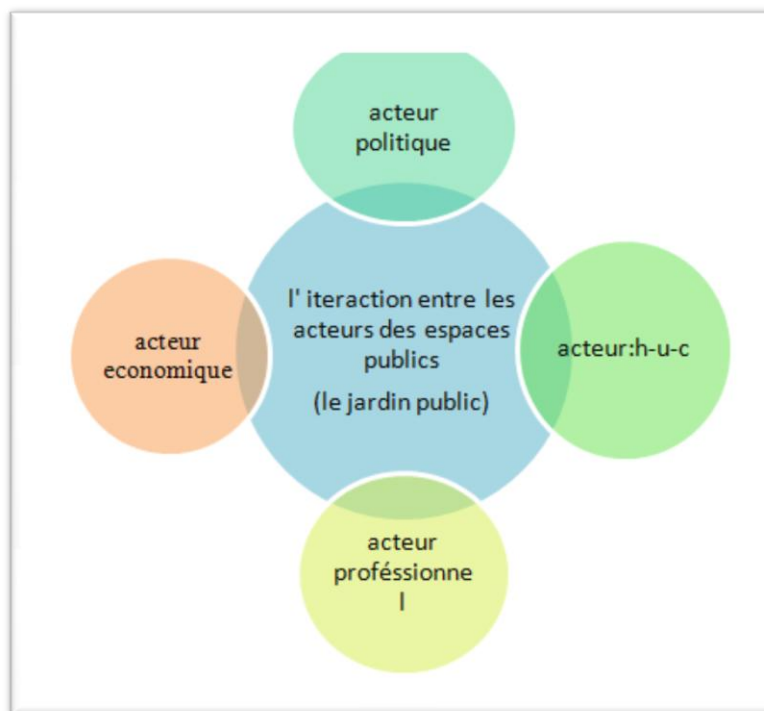
La source :l'auteur 06-05-2017

Le wali pendant sa visite au site a parlé à une opération d'une requalification de jardin theveste , cette dernière reste seulement des parole car nous obtient aucune document officiel de l'APC.

Au cours du dépouillement des interview ,nous avons cherché à extraire et à mettre dans un même corps de texte les réponses qui se répètent et celle qui se contredisent ,la recherche découverte une pluralité commune à tous les intervenants ,donc les interview ont fait émerger une culture, des pratiques, des usages et surtout des habitudes communes à tous les intervenants donc la responsabilité de tous ça est une responsabilité commune.

- Plusieurs facteurs avec plusieurs intervenants qui mène le jardin public à cette situation indésirable .dans le suivant on essaya de prise en lumière les relations entre les différents intervenants : la recherche a conclu que les intervenant responsables à cette situation sont les acteurs elles-mêmes des espaces publics qui représente dans cette étude par un model de jardin public .toute opération d'amélioration des espaces publics a nécessite un processus claire pour le faire ce processus est effectue par des acteurs chaque acteur responsable sur à son travaille :

Figure33 :schéma représentatif de l'interaction complexe entre les différents acteurs



La source :L'auteur

La construction , l'aménagements, la transformations, et l'utilisation de jardin public sont prévue par ses quatre acteurs :

politique(décision, autorisation ,institution) +Economique(entreprises) + professionnel(urbaniste, architecte, paysagiste) + H-U-C(habitant,usager,citoyen) = succès de jardin public

En premier lieu on va d'étudier les relations causables entre ses acteurs :

la politique : par les législation des lois et des décrets , si l'un de ses derniers put être mal appliqué ou considéré comme écriture sur papier la cause est faite sur les autre acteurs.

L'économique : par le mal réalisation de projet a provoqué une perturbation dans l'équation précédente.

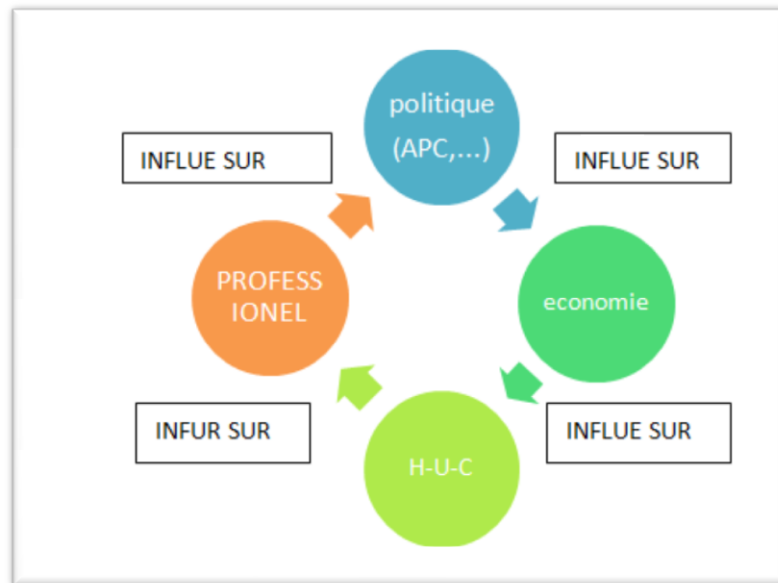
Professionnel :avec son male étude ou légère qui n'a pas conforme au normes et conditions Donc la phase de réalisation tombe à une perturbation dans ce coté.

H-U-C : la gestion est une tache venu à l'avant pour cet acteur, avec le civisme qui ce traduit en bonne éducation transforme en incivisme .

on trouve une relation causable transite d'un acteur à l'autre ;d'une façon que le manque d'engagement d'un seul acteur dans l'équation précédente cause le faille mais dans notre cas d'étude il y a un manque d'engagement au niveaux de toutes ses acteur mène à des failles globale.

De la même façon les relations d'influences se travaillent dans un circuit fermé :

Figure34 :schéma représentatif des relations d'influence



La source : l'auteur

les failles globales sont présentés sous forme des résultats au niveau de l'aménagement de jardin public .

3-3-La troisième étape :interprétation des résultats

Tableau 01 : récapitulation sur le caractère de jardin :

situation	Relation avec l'ensemble urbain	Caractère général de jardin	Types d'entrées et clôture	Toile de fond de jardin et traitement de façade	Aménagement divers
S'implante au centre ville	_ le jardin public Thevest est au cœur de centre ville très proches de la ville-veille. _ située en un point stratégique de la ville.	historique	_ portes normales _ clôture simple	_ le jardin surplombé par la mosquée cheikh Larbi Tebassi _ jardin cadrée par : _ le quartier Tevest, siège de l'A.P.C la mosquée et habitation+ locaux de commerce	Aucun aménagement spécifique _ on jet-d'eau au centre

source :auteur

Tableau02 :récapitulation sur morphologie de jardin :

Forme de plan	Intégration au site	Dimension et échelle et giboient	Proportion et prospect	Rythmes de vides et plein
_ trapézoïdale	Plate fourme pratiquement plat	Echelle ordinaire	_ les dimensions <u>modestes</u> (échelle humaine)	_ hétérogénéité dans le traitement des façades marquant plusieurs bâtiments de fonction divers.

source :auteur

Tableau 03 :récapitulation sur pratiques et usages :

Types de fonctions	Périodicité de l'animation et de la portique	Type de circulation	Organisation de trafic
Administration Cultuelles Commerciale résidentiel	quotidienne	Piétonne automobile	Le jardin dans un circuit d'axes majeur et principaux et avec la rue en cœurs de réalisation

source :auteur

Tableau04 :interprétation :

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Une bonne orientation de <u>jardin</u>. -L'accessibilité facile. -La présence des deux vois et un boulevard qui peuvent être utilisé comme des axes <u>d'animation</u>. -Situation stratégique à proximité du centre ville. -disponibilité des équipements de proximité (<u>école</u>, <u>CNEP</u>, <u>APC</u>, <u>mosquée</u>). -circulation mécanique et piétonne importante. 	<ul style="list-style-type: none"> -le jardin est affecté et mal géré. -absence de parking et manque des aires de stationnement -mauvaise gestion des <u>déchets</u>. -les habitants ne préservent pas les <u>biens</u>. - le manque de <u>civisme</u>. -manque des <u>associations sociales</u> concernant de jardin ou de quartier à proximité. -aspect d'<u>insécurité</u>.

source :auteur

conclusion :

dans ce chapitre on mise en corrélation les deux premiers chapitres en terme de conception ,de réalisation et de gestion ,en prenant compte tous les concepts et les dimensions de l'espace public en appliquant sur le cas d'étude pour atteindre à une nécessité d'une interaction et coopération entre les acteurs à condition d'une conformité des normes et règles afin d'arriver à un succès à travers les rôles et des enjeux de l'espace public.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Recommandations :

Dans le cadre de la réintégration de l'espace public avec son environnement et ses exigences afin d'atteindre la réussite de l'espace public avec le même , dans la ville ,et avec l'homme il faut prendre en considération les points suivant :

- -Activation des lois de préservation des espace publics et particulièrement les espaces verts.
- -Activation ou création des lois de suivi spéciaux pour chaque espace afin d'assurer un bon comportement .
- Créer des chartes spatiaux pour les espaces verts afin d'assurer son augmentation dans la ville de façons qui les portager.
- -créer des associations sociaux qui détient la responsabilité de gestion et d'entretien de l'espace public ,pour changer la sensation de l'homme que cet espace propriétaire de l'état et estime la propriété de cet espace lui appartient.
- -créer des interventions permanentes pour assurer la pérennité de l'espace au génération future.
- il faut contribuer un processus claire et efficace pour les projets des espaces publics.

Conclusion :

Cette dernière partie de ce mémoire était pour nous l'occasion de revenir sur les principales étapes de la recherche que nous avons présentée .notre travaille nous a permis donc d'identifier les principaux problèmes relatifs à la réintégration d'un espace public dans avec son contexte environnant et avec une interaction de producteurs et utilisateurs de cet espace ,ce qui peuvent à entraver un bon fonctionnement avec son contexte d'un coté et répond aux besoins des utilisateurs ,habitants et citoyens .dans la partie théorique ,nous avons focalisé notre attention sur les théories et les concepts clé à la compréhension de rôles des espaces publics à travers l'histoire et qui passent jusqu'à nos avec accélération ,et devient une composante majeur dans la ville , ce qui donne à la ville un aspect important et exprimant une image claire.

Ainsi les espaces publics sous forme des espaces verts sont indispensable dans notre ville ,une relation directe qui la donne l'esprit et l'âme .Pour atteindre une vivabilité il respecter les normes , les règles qui sont en relaton directe.

Nous a permis également de comparer ses résultats avec ceux de l'enquête et de l'analyse sur terrain pour avoir à quel degré les différents acteurs des espaces publics avec le respect des normes ,des règles , sont une interaction complémentaire pour la réussite d'un espace public. Effectivement , les acteurs des espaces publics y compris les gestionnaire , les décideurs ,les citadins , les utilisateur ,les économistes avec son influence ,ils ont les responsables de la réussite ou l'échec des espaces publics .

L'espace public ,le deuxième refuge pour l'homme actuel après son logement .dans le but de répondre au ses besoin avec le refonctionnement des espaces publics ,il est nécessaire que l'homme ne doit pas accepter toutes les situations de l'espace public ,et pour cela l'homme aura un intervenant de changement.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie :**Ouvrages :**

(1) François Chaoy et Pierre Merlin ,le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement .Ed 2005.

(2)Michel Bassand, Anne Compagnon ,Dominique Joy, Véronique stein, Petter Guller ,Vivre et créer l'espace public, Ed 2001,presses polytechniques et universitaires romandes.

(3) Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, les espaces publics urbain ,novembre 2001.

(4) Renè Pechère ,grammaire des jardins, Ed, Racine ,lecture en ligne .

(5) La loi de 25 Rabei ethani 1428,13Mai 2007 le journal officiel.

(6) كتاب تنسيق الحدائق ,lecture en ligne.

(7) préface d'Antoine Bailly, Regard sur la ville ,economica atropos paris.

Thèses :

(1) Mehdi Boukerzaza ,La revalorisation du patrimoine bâti par l'espace public : les cas de la Vieille Ville de Constantine (Algérie) et l'eco-quartier de Vauban `a Fribourg-en-Brisgau (Allemagne) UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE, 12 Sep 2016 ,

(2) Fadila Kettaf ,La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie) L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY - MONTPELLIER III le 9 décembre 2013.

(3) Maria Louisa carrozza, Mastere en planification urbaine et régionale, Rio de Janeiro, 1984.

(4) Halima GHERRAZ, Les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi arides (cas des places publiques de la ville de Ouargla Halima GHERRAZ Soutenu publiquement Université Mohamed Khider – Biskra , le 19/03/2013.

(5) AMIRECHE Toufik , APPROCHE DES ESPACES PUBLICS URBAINS : CAS DE LA VILLE NOUVELLE ALI MENDJELI, U N I V E R S I T E M E N T O U R I . C O N S T A N T I N E ; juin 2012.

(6) Clément Bironneau, Le jardin de HASBAHÇE, ENTRE intrusions du politique et arts de faire, mémoire m1, réalisé à l'Institut Français d'Études Anatoliennes d'Istanbul,. ,non daté

(7) Selma TATAR ,Soumia NAHAL, LA GESTION DES ESPACES VERTS EN ALGERIE CAS ETUDE LA VILLE DE TÉBESSA (QUARTIER COPEMAD), université Tébessa, 2015-2016.

Site web : <https://fr.foursquare.com/v/jardin-jnan-sbil/4fb79a90e4b0363b120b48eb>

LISTE DES FIGURES

Liste des figures:

premier chapitre:

Figure 1 :l'agora de millet.....	p3
Figure 2 :plan et restitution de l'agora hellestinique d'Assos.....	p3
Figure 3 :les ruines de forum romain ;vue sud-est de la ville et vue nord –ouest.....	p4
Figure 4 :photo de la place saint –pierre à Rome.....	p5
Figure 5 :jardin de Versaille à Paris.....	p6
Figure 6 : une allés promenade Tourny –Bordeu(1755).....	p7
Figure7 :rôle des espaces publics.....	p14

Chapitre2 :

Figure 8 :rôle des espace verts.....	p22
Figure 9 :les espaces verts urbain.....	p23
Figure 10 : vue sur le jardin d'essai à Algie.....	p25
Figure11 :photo de jardin de l'hôtel charreton à Dawha Katar.....	p26
Figure12 :le jardin public Jnan Sbil.....	p30
Figure 13 :la situation de jardin à Fès.....	p30
Figure 14 :un rencontre artistique.....	p31
Figure 15 :vue intérieur de jardin.....	p32

Chapitre 3 :

Figure 16 :la localisation de POS1 dans la commune de Tébessa.....	p34
Figure 17 : La situation de notre jardin dans le POS1.....	p35
Figure18 : La contexte urbain de jardin.....	p36
Figure 19 : schéma représentatif de la placette pendant la période coloniale.....	p37
Figure 20 :le contexte urbain de jardin et accessibilité.....	p38
Figure21 :La clôture de jardin sans bardage.....	p39
Figure22 :l'état désagréable de l'accée principale de jardin.....	p40
Figure23 : l'état de la verdure	p41
Figure 24 :l'état de chemin de circulation, la bordure, et les ordures tombants.....	p42

Figure 25 :la mauvaise utilisation de chemin de circulation.....	p42
Figure 26 :l' état de l'aire de jeu des enfants.....	p43
Figure27 :l' état de point d'eau.....	p44
Figure28 :les point de service.....	p44
Figure 29 :les poteaux d'électricité.....	p45
Figure 30 :l'état de jardin en 2012.....	p47
Figure31 : le plan de site après l'actualité	p48
Figure32 :les travaux de la vois concernée.....	p49
Figure33 :schéma représentatif de l'interaction complexe entre les différents acteurs.	p50
Figure34 :schéma représentatif des relations d'influence.....	p51

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux :

Tableau 01: récapitulation sur le caractère de jardin	p52
Tableau 02: récapitulation sur morphologie de jardin	p52
Tableau 03: récapitulation sur pratiques et usages	p53
Tableau 04: interprétation	p54

ANNEXES

Annexes :01 : les espaces verts dans le journal officiel

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 31	25 Rabie Ethani 1428 13 mai 2007
<p>Loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts. -----</p> <p>Le Président de la République,</p> <p>Vu la Constitution notamment ses articles 119, 120, 122 (19 et 20) et 126 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975 portant établissement du cadastre général et instituant le livre foncier,</p> <p>Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, relative au régime général des forêts ;</p> <p>Vu la loi n° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire ;</p> <p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;</p> <p>Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;</p> <p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;</p> <p>Vu le décret législatif n° 93-03 du 7 Ramadhan 1413 correspondant au 1er mars 1993 relatif à l'activité foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;</p> <p>Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;</p> <p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;</p> <p>Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;</p>	<p>Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;</p> <p>Vu la loi n° 04-04 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la normalisation ;</p> <p>Vu la loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;</p> <p>Vu la loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville ;</p> <p>Après avis du Conseil d'Etat ;</p> <p>Après adoption par le Parlement ;</p> <p>Promulgue la loi dont la teneur suit :</p> <p>Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable.</p> <p style="text-align: center;">TITRE I DISPOSITIONS GENERALES</p> <p>Art. 2. — La gestion, la protection et le développement des espaces verts dans le cadre du développement durable ont pour objectifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">— d'améliorer le cadre de vie urbain ;— d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants ;— de promouvoir la création d'espaces verts de toute nature ;— de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ;— de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées. <p>Art. 3. — Au sens de la présente loi, on entend par :</p> <p>Jardin botanique : Institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement.</p> <p>Jardin collectif : Représente l'ensemble des jardins de quartier, les jardins des hôpitaux, les jardins d'unités industrielles et les jardins d'hôtels.</p> <p>Jardin ornemental : Espace aménagé où l'échantillon végétal ornemental prédomine.</p> <p>Jardin résidentiel : Jardin aménagé pour le délassement et l'esthétique, rattaché à un ensemble résidentiel.</p> <p>Jardin particulier : Jardin rattaché à une habitation individuelle.</p>	

Art. 4. — En vertu de la présente loi, constituent des espaces verts les zones ou portion de zones urbaines non construites et recouvertes totalement ou partiellement de végétation, situées à l'intérieur de zones urbaines, ou devant être urbanisées, au sens de la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, susvisée, et qui font l'objet d'un classement selon les modalités fixées par les dispositions de la présente loi en une des catégories suivantes :

— les parcs urbains et périurbains qui sont constitués par les espaces verts délimités et, éventuellement clôturés, constituant un espace de détente et de loisirs, et pouvant comporter des équipements de repos, de jeux et/ou de distraction, de sports et de restauration. Ils peuvent également comporter des plans d'eau, des circuits de promenade et des pistes cyclables ;

— les jardins publics qui sont des lieux de repos ou de halte dans des zones urbaines et qui comportent des massifs fleuris ou des arbres. Cette catégorie comprend également les squares plantés, ainsi que les places et placettes publiques arborées ;

— les jardins spécialisés qui comprennent les jardins botaniques et les jardins ornementaux ;

— les jardins collectifs et/ou résidentiels ;

— les jardins particuliers ;

— les forêts urbaines qui comportent les bosquets, les groupes d'arbres, ainsi que toute zone urbaine boisée y compris les ceintures vertes ;

— les alignements boisés qui comprennent toutes les formations arborées situées le long des routes, autoroutes et autres voies de communication en leurs parties comprises dans des zones urbaines et périurbaines.

TITRE II

DES INSTRUMENTS DE GESTION DES ESPACES VERTS

Art. 5. — Constituent des instruments de gestion des espaces verts :

— le classement des espaces verts ;

— les plans de gestion des espaces verts.

Chapitre I

Du classement des espaces verts

Section I

Des conditions et modalités de classement des espaces verts

Art. 6. — Le classement des espaces verts est l'acte administratif par lequel l'espace vert concerné, quels que soient sa nature juridique ou son régime de propriété, est déclaré constituer, en vertu des dispositions de la présente loi, un espace vert et est rangé dans une des catégories fixées par les dispositions de l'article 4 ci-dessus.

Art. 7. — Le classement des espaces verts comporte deux phases :

— une phase d'étude de classement et d'inventaire ;

— une phase de classement.

Art. 8. — L'étude de classement comporte :

— la caractérisation physique de l'espace vert ;

— la caractérisation écologique de l'espace vert ;

— le plan général d'aménagement de l'espace vert.

L'étude de classement doit faire ressortir notamment :

— l'importance de l'espace vert concerné pour la qualité du cadre de vie urbain ;

— l'usage de l'espace concerné en cas de risque majeur ;

— la fréquentation de l'espace vert concerné avec, pour corollaire, les mesures et moyens de sa sécurisation et de son entretien ;

— la valeur particulière des composantes des espaces verts concernés et notamment ceux dont la protection est nécessaire ;

— l'évaluation du risque de dégradation naturelle ou artificielle auquel les composantes de l'espace vert sont exposées.

Art. 9. — L'étude de classement doit également comprendre un inventaire exhaustif de l'ensemble de la végétation de l'espace vert concerné qui fait ressortir :

— les variétés végétales existantes dans l'espace vert concerné ;

— la cartographie de l'espace vert faisant ressortir les variétés végétales qui y sont implantées ;

— la cartographie de l'espace vert faisant ressortir les allées et voies de circulation éventuelles, ainsi que les réseaux d'approvisionnement en eau d'arrosage et, le cas échéant, les bassins ou plans d'eau existants.

Art. 10. — Il est institué une commission interministérielle des espaces verts chargée d'examiner les dossiers de classement des espaces verts, d'émettre un avis sur le classement proposé et de transmettre aux autorités concernées les projets de classement relevant de leur autorité.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette commission sont fixées par voie réglementaire.

Art. 11. — Le classement des espaces verts est prononcé :

Pour les parcs urbains et périurbains : par arrêté du wali sauf pour les parcs d'envergure nationale pour lesquels le classement est prononcé par arrêté conjoint des ministres chargés respectivement de l'intérieur, de l'environnement et de l'agriculture. Dans ce cas et conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous, l'arrêté de classement précise l'autorité chargée de la gestion du parc concerné.

Pour les jardins publics : par arrêté du président de l'assemblée populaire communale, et par arrêté du wali pour les jardins publics situés dans la ville chef-lieu de wilaya.

Pour les jardins spécialisés : par l'autorité ayant créé les jardins spécialisés concernés ou par celle à laquelle est confiée leur gestion.

Pour les jardins collectifs et/ou résidentiels : l'acte de classement est pris par le président de l'assemblée populaire communale concernée, sur la base des études architecturales des résidences, cités ou de tout ensemble d'habitations collectives ou semi-collectives.

Pour les jardins particuliers : les mentions et délimitations des espaces verts, telles que fixées expressément par le permis de construire, constituent l'acte de classement des jardins particuliers ;

Pour les forêts urbaines : par arrêté du ministre chargé des forêts.

Pour les alignements boisés et les alignements situés dans des zones non encore urbanisées : par arrêté du ministre chargé des forêts.

Pour les alignements situés dans des zones urbanisées : par arrêté du président de l'assemblée populaire communale.

Art. 12. — Aucun déclassement d'espace vert ne peut être opéré s'il n'a pas fait l'objet :

— d'une étude faisant ressortir l'utilité publique de l'affectation envisagée et l'impossibilité d'utiliser une assiette foncière autre que celle de l'espace vert concerné,

— l'accord de déclassement de la commission interministérielle instituée par les dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Dans tous les cas, le déclassement d'un espace vert ne peut être prononcé que par décret.

Les règles et les modalités de classement des espaces verts peuvent, le cas échéant, être précisées par voie réglementaire.

Section 2

Des effets du classement des espaces verts

Art. 13. — Dès classement d'un espace vert en une des catégories prévues par les dispositions de l'article 4 ci-dessus, selon les modalités fixées à l'article 11 de la présente loi, et sans préjudice des mesures de préservation et de protection des espaces verts prévues par la législation et la réglementation en vigueur, constituent des effets du classement les mesures de protection et de préservation fixées par les dispositions des articles 14 à 23 ci-après ainsi que les mesures particulières additives prescrites par le plan de gestion en vertu des dispositions de l'article 25 ci-dessous.

Art. 14. — Tout changement d'affectation de l'espace vert classé ou tout mode d'occupation d'une partie de l'espace vert concerné est interdit.

Art. 15. — Toute construction ou infrastructure devant être implantée à une distance inférieure à cent (100) mètres des limites d'un espace vert est interdite.

Art. 16. — Toute demande de permis de construire est refusée si le maintien des espaces verts n'est pas assuré, ou si la réalisation du projet entraîne la destruction du couvert végétal.

Art. 17. — Tout dépôt de débris ou déchets dans les espaces verts est interdit en dehors des lieux ou dispositifs affectés et désignés cet effet.

Art. 18. — Sans préjudice des autres dispositions législatives en la matière, l'abattage d'arbres sans permis préalable est interdit.

Art. 19. — Toute publicité dans les espaces verts est interdite.

Art. 20. — Outre la clôture éventuelle de certaines zones non ouvertes au public, les plans de gestion prévus par les dispositions de l'article 25 ci-dessous détermineront les cas où l'espace vert concerné devra faire l'objet d'une clôture.

Art. 21. — L'installation, dans les espaces verts urbains, de pigeonniers et d'abris confectionnés destinés à protéger l'avifaune, contribue à la protection de la biodiversité en milieu urbain.

Art. 22. — Pour les jardins particuliers, ainsi que pour les jardins collectifs et/ou résidentiels, le certificat de conformité prévu par les dispositions de l'article 75 de la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, susvisée, ne peut être établi et délivré si les espaces verts prévus par le permis de construire n'ont pas été respectés.

Art. 23. — Hormis les cas pour lesquels la présente loi prévoit des dispositions particulières, les forêts urbaines et les alignements boisés situés hors des zones urbanisées, au sens de l'article 11 ci-dessus, demeurent régis par la législation en vigueur notamment par les dispositions de la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, susvisée.

Chapitre 2

Des plans de gestion des espaces verts

Art. 24. — Sous réserve des dispositions de l'article 27 ci-dessous, la gestion des espaces verts relève de l'autorité ayant procédé au classement de l'espace vert concerné.

Art. 25. — Dès son classement et après avis de la commission instituée par les dispositions de l'article 10 ci-dessus, l'espace vert concerné fait l'objet d'un plan de gestion.

Art. 26. — Le plan de gestion des espaces verts est un document technique qui comporte l'ensemble des mesures de gestion, d'entretien, d'usage, ainsi que toute prescription particulière de protection et de préservation de l'espace vert concerné, afin de garantir sa durabilité.

Le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts sont fixés selon la catégorie à laquelle ils appartiennent par voie réglementaire.

Art. 27. — Pour les jardins collectifs et/ou résidentiels, les conditions de leur gestion et de leur entretien, ainsi que les charges particulières incombant aux résidents et notamment ceux chargés de leur préservation sont fixés par voie réglementaire.

TITRE III

Du développement des espaces verts

Chapitre 1

Des prescriptions relatives au développement des espaces verts et aux normes qui leur sont applicables

Art. 28. — Sans préjudice des dispositions législatives en la matière, toute production architecturale et/ou urbanistique doit intégrer et prendre en charge la nécessité de prévoir des espaces verts selon les normes et objectifs fixés par la présente loi.

Art. 29. — Pour toute conception d'espaces verts, le concepteur public ou privé est tenu dans une optique d'homogénéité et d'unité, de prendre en considération les facteurs suivants :

- le caractère du site ;
- les vues à conserver, à mettre en valeur ou celles à masquer ;
- les ressources de terrain ;
- les espèces et variétés végétales de la région concernée ;
- le patrimoine architectural de la zone ou de la région ;
- les servitudes et les contraintes liées à la mitoyenneté, au régime des eaux, au droit de passage, au bornage, aux alignements de voirie, nivellements, plantations, aux canalisations souterraines et aux installations électriques souterraines.

Art. 30. — Les emplacements réservés aux espaces verts dans les zones urbaines doivent être pris en considération lors de l'élaboration ou de la révision des instruments d'urbanisme.

Art. 31. — Il est institué en vertu de la présente loi :

- des normes d'espace vert ;
- des coefficients d'espace vert par ville ou par ensemble urbain ;
- des coefficients d'espace vert pour les habitations particulières ;
- une nomenclature des arbres urbains et des arbres d'alignement.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 32. — Il est institué un prix national de la ville verte.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre 2

Des dispositions relatives à l'usage des espaces verts en matière de risques majeurs

Art. 33. — Les périmètres dégagés suite à l'effondrement de bâtisses, en zones urbaines ainsi que les zones urbaines grevées de servitudes non aedificandi après traitement des raisons qui ont conduit à les soumettre aux contraintes sus évoquées, sont utilisés en priorité en espaces verts.

TITRE IV

Des dispositions pénales

Art. 34. — Sont habilités à rechercher et à constater les infractions aux dispositions de la présente loi les officiers et agents de police judiciaire et les fonctionnaires dûment mandatés, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les lois et règlements en vigueur.

Art. 35. — Toute infraction aux dispositions de l'article 14 de la présente loi est punie d'un emprisonnement de six (6) mois un (1) an et d'une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) à cent mille dinars (100.000 DA) et de la remise en l'état des lieux.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art. 36. — Toute infraction aux dispositions de l'article 17 de la présente loi est punie d'une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) à dix mille dinars (10.000 DA).

Art. 37. — Toute infraction aux dispositions de l'article 18 de la présente loi est punie d'un emprisonnement de deux (2) à quatre (4) mois et d'une amende de dix mille dinars (10.000 DA) à vingt mille dinars (20.000 DA).

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art. 38. — Toute infraction aux dispositions de l'article 19 de la présente loi est punie d'un emprisonnement de un (1) à quatre (4) mois et d'une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) à quinze mille dinars (15.000 DA).

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art. 39. — Est puni d'un emprisonnement de trois (3) à six (6) mois et d'une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) à cinquante mille dinars (50.000 DA) quiconque se rend responsable de la dégradation des espaces verts à et d'arrachage de jeunes plants.

Art. 40. — Est punie d'un emprisonnement de six (6) à dix-huit (18) mois et d'une amende de cinq cent mille dinars (500.000 DA) à un million de dinars (1.000.000 DA) toute personne qui détruit volontairement tout ou partie d'un espace vert avec intention de s'emparer des lieux et de les affecter à une quelconque autre activité.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

TITRE V

Des dispositions finales

Art. 41. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires aux dispositions de la présente loi notamment celles de l'article 65 de la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, susvisée.

Art. 42. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Annexe : 02 : le devis descriptif et estimatif

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية تبسة

دائرة تبسة

N°	Désignation	U	Qte	PU	Montant
01	Ouverture et fermeture tranchée 0,4x0,6 sur terrain de toute nature.	M L	680	250,00	170 000,00
02	Remise en état de la tranchée (carrelage, goudron ou béton armé) .	MI	680	1500,00	1 020 000,00
03	F/et pose lit de sable .	M 3	45	400,00	18 000,00
04	Fourniture et pose grillage avertisseur	M L	680	25,00	17 000,00
05	Fourniture et pose piquet de terre	U	10	1800,00	18 000,00
06	Réalisation des massif et sur massif 0,8x0,8x1 m y compris 04 tiges d'encrage et fourreau	U	35	6 500,00	227 500,00
07	Fourniture et pose Fourreau en PVC Ø60.	M L	680	100,00	68 000,00
08	Fourniture et pose cuivre de terre 28 mm2.	M L	680	300,00	204 000,00
09	Fourniture et pose candélabre de 05m avec crosse double (GAMME ZIRCON ,Ref 3056/3302/1152 ,RAL 9005(Noir).	U	35	90000,00	3 150 000,00
10	Fourniture et pose câble 4x4mm2 U 1000 NYY 1 ^{er} choix	M L	35	250,00	8 750,00
11	Fourniture et pose Borne lumineuse CORIL Hauteur 500mm	U	04	6000,00	24 000,00

12	Fourniture et pose Borne lumineuse CORIL Hauteur 1000mm	U	01	10000,0 0	10 000,00
13	Dépose candélabre y compris démolition du massif et sur massif	U	35	4000,00	140 000,00
14	Fourniture et pose câble 4x25mm ² U 1000 NYY 1 ^{er} choix	M L	100	1600,00	160 000,00
15	Fourniture et pose câble 4x16mm ² U 1000 NYY 1 ^{er} choix	M L	755	950,00	717 250,00
16	Fourniture et pose câble 3x2,5 mm ² U 1000 NYY Biskra.	M L	350	110,00	38 500,00
17	Fourniture et pose borne de raccordement Diamètre 70	U	140	300,00	42 000,00
18	f/p luminaire complet 250w sodium haute précision TYPE(Florale).	U	70	17000,0 0	1 190 000,00
19	F/P châssis de commande équipé de -disjoncteur 160A -Contacteur 125A -photo cellule -Bouton de position -porte fusible à lames 125A+ 03 fusibles 125A	U U U U U	01 03 01 01 03	120000, 00	120 000,00
TOTAL H,T					7 343 000,00
T,V,A 17 %					1 248 310,00
TOTAL T,T,C					8 591 310,00

بلدية تبسة

المشروع: إعادة تهيئة شبكة الإنارة العمومية (حديقة تيفاست)

كشف كمي و تقديري

حدد مبلغ هذا الكشف بكل الرسوم: ثمانية ملايين وخمسمائة وواحد وتسعون ألف وثلاثمائة وعشرة دينار جزائري.

نسبة في :

رئيس المجلس الشعبي البلدي

Annexe :0 3 :la situation de jardin

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية : تبسة

دائرة : تبسة

بلدية : تبسة

جدول وضعية الحدائق

الملاحظة	نسبة تقدم الأشغال	مدة الإنجاز	مبلغ المشروع	مقاولة الأشغال			إسم المشروع	الرقم		
				حصة التآثيث	حصة البستنة	حصة التهيئة				
تم الاستلام بعد ملحق الغلق	100 %	60 يوما	6.212.700.00	كرايمية مصطفى	سدايرية عبد الرزاق	الحصة أ : مميش يزيد الحصة ب : شرحراح يزيد	01	إعادة الاعتبار للحدائق العمومية الدكان		
تم الاستلام بعد ملحق الغلق	90 %	70 يوما	4.440.150.00							
تم الاستلام بعد ملحق الغلق	100 %	60 يوما	4.037.085.00							
الأشغال في طور الإنجاز إعداد ملحق الغلق		60 يوما								
الأشغال في طور الإنجاز	95 %	60 يوما	6.905.457.00	جديدي هدى	سدايرية عبد الرزاق	الحصة رقم 01 : التهيئة أ : بوعكاز خالد الحصة رقم 02 : التهيئة ب طقوق عبد العزيز	02	إعادة الإعتبار للحدائق العمومية النهضة		
الأشغال في طور الإنجاز	95 %	60 يوما	7.898.681.70							
الأشغال في طور الإنجاز	00 %	60 يوما	3.725.280.00							
تم تثبيت الورشة		60 يوما								
									إعادة	03

تم الاستلام المؤقت	% 100	05 أشهر	7.072.650.00	كرايمية مصطفى	الاعتبار للحديقة العامه 19 ماي (thevest)	
تم الاستلام المؤقت بتحفظ: لم يتم وضع الألعاب	% 100	06 أشهر	21.546.954.00	مراح فيصل	إعادة تهيئة حديقة ذراع الإمام 01 (سنوسي سنوسي)	04
تم الاستلام المؤقت بتحفظ: لم يتم وضع الألعاب	% 100	10 أشهر	42.236.181.00	صاوشي بدر الدين	إعادة تهيئة حديقة ذراع الإمام 02 (سنوسي سنوسي)	05
تم الاستلام المؤقت	% 100	04 أشهر	9.374.695.20	طراد الزوبير	إعادة تهيئة حديقة هواري يومدين قاعة (المؤتمرات)	06

Annexe 04 :QUESTIONNAIRE

1) Identité des usagers

Sexe nombre de personnes.....

Adresse.....

2) Catégorie d'âge

-Moins de 20 ans - Entre 20 et 60 ans - Plus de 60 ans

-Sexe -Masculin -Féminin

3) Quel est votre niveau d'instruction?

-Sans - Primaire - Moyen -Secondaire -Universitaire

4) Quelle votre activité?

-Travail - Etude - Retraite - Chômeur

-Autres (à préciser).....

5) Si vous travaillez, dans quel domaine?

-Administration - Service - Commerce

Autres (à préciser).....

6) Ou habitez avant?

-Tébessa - communes limitrophes - ailleurs

7) Précisez le quartier.....

8) Avez-vous une association de quartier?

-oui - non

9) Si oui qu'est ce qu'elle a fait pour le quartier ?

.....

10) PERCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC

.....

11) Que représente pour vous l'espace public?

-Espace attenant (voisin, proche) - Espace de proximité - Espace de quartier

-Autres (à préciser).....

12) Qu'entendez-vous par espaces publics?

-Façade - Rue - Trottoir - Chaussée

-Parking - Park - Place - Jardin public -Espace vert - Autres (à préciser)

13) que représentent les espaces publics pour vous ?

.....

14) qu'est ce que vous attire le plus?

-Aménagement - Mobilier urbain - Dimensions - Activités

-Autres (à préciser).....

15) Est-ce que l'espace public est bien aménagé?

-Oui - Non

16) Quelles sont les pratiques de l'espace public?

-Circulation carrossable - Stationnement - Circulation piétonne

-Jeux - rencontres et échanges - Fêtes - Commerces

-Autres (à préciser).....

17) Combien de fois vous fréquentez ces espaces?

-Chaque jour - Week- end - Occasionnellement

18) Quels sont les problèmes qui vous gênent dans les espaces que vous fréquentez le plus ?

-Sécurité - Hygiène - Beaucoup de monde -Circulation mécanique

19) Quel est votre lieux de rencontre

-Jardins publics - Places publiques - Rue - Café -Cyber café - Salle de jeux

-Autres (à préciser).....

Questionnaire sur le jardin:

1) cette jardin est assey grande pour recevoir toutes les activités pratiques?

Oui non entre oui et non

2) tu peut acceder à cette jardin facilement

Oui - Non

3) cet jardin prend une situation stratégique dans le tissu urbain ?

- Oui - Non

4) les gents qui viennent d'ailleur peuvent trouver cet jardin aisément ?

- Oui - Non

5) tu trouve le mobilier de cet jardin un mobilier adequat ?

- Oui - Non

6) tu prefere que cet jardin sera un peu grande pour mieux la pratiquée ?

- Oui - Non

7) le bâti qui entoure cet jardin influence positionnement sur son usage ?

- Oui - Non

8) selon vous quel est le role de ce jardin ?

-lieu de rencontre -espace de dettente.

-espace d'isolement. -cadre de jeu .

9) comment trouvez-vous ce jardin ?

-abandonner - mal entretenu - autre

10) est-ce que l'état de jardin est adéquat ?

- Oui - Non

11) Si non ,à ton avis qui sont causé cette la dégradation ?

.....

12) qui est le responsable d'après vous ?

-citoyens

-responsable de la ville.(apc)

-les deux

13) avez –vous fait une initiative privée au niveau de votre quartier ?

- Oui - Non

14) Est-ce quelle a réussi

- Oui - Non

15) Pour quel but a été faite ?

GLOSSAIRES

Glossaires :

A.P.C : assemblé populaire communal.

P.D.A.U : plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

P.O.S : plan d'occupation de sol.

RÉSUMÉ

Résumé :

Ce mémoire est une réflexion sur l'importance des espaces publics dans la ville actuelle, et la connaissance des différents facteurs et intervenants entraînent et déterminent leurs qualités, particulièrement au niveau de jardin public thevest 19 Mai. Pour objectifs de détecter les causes des failles et de dégradation qui mènent le jardin à une situation désagréable avec une mal utilisation afin de savoir les vrais et principaux intervenants qui ont effectué le jardin à cette situation.

On utilise dans cette recherche une approche théorique pour aborder le sujet pour mieux le comprendre, et connaître les différents concepts et les informations théorique dépend de la recherche, et une autre approche analytiques critique à l'aide des outils de l'enquête sous forme d'interviews semi-directive et l'observation, pour englober et collecter les informations qui apparaissent réellement sur la cas d'étude. une lecture globale a été faite théoriquement et pratiquement, l'interprétation de cette lecture nous mène aux résultats qu'il y a une responsabilité commune a été existée entre les différents acteurs sur la mauvaise qualité de jardin donc une la coopération indispensable entre les acteurs dans une intervention de sauver ce jardin de la mort, parce que la réussite d'un projet d'intervention sur un espace public est concerné de bien commencement de l'idée jusqu'à la réalisation mais ne s'arrête pas à cette étape et contenu avec une gestion et entretient et de prendre soin de ce espace afin d'assurer sa pérennité comme un espace réagit au besoin de génération de présent et développe à travers le temps pour réagit aux besoin des génération futur .

Mot-clé :

dégradation, acteurs, coopération et participation, pérennité, espace public, jardin public thevest.

Summary :

This thesis is a reflection on the importance of public spaces in the present city, and the knowledge of the different factors and intervening entail and determine their quality, especially at the level of the public garden 19 May. For purposes of detecting the causes of faults and degradation that lead the garden to an unpleasant situation with a misuse in order to know the real and main interveners who have carried out the garden to this situation.

In this research, a theoretical approach is used to approach the subject in order to better understand it, and to know the different concepts and theoretical information depends on the research, and another critical analytical approach using the survey tools in the form of Inter-semi-directive and observation, to encompass and collect information that actually appears on the case study. A comprehensive reading has been made theoretically and practically, the interpretation of this reading leads us to the results that there is a common responsibility has existed between the different actors on the poor quality of garden therefore an indispensable cooperation between the actors in An intervention to save this garden from death, because the success of an intervention project on a public space is concerned with the beginning of the idea until realization but does not stop at this stage and content With a management and maintenance and take care of this space to ensure its perennial as a space reacts to the present generation need and develops through time to react to the needs of future generation.

Keyword :

Degradation, actors, cooperation and participation, sustainability, public space, public garden thevest.

الملخص:

هذه المذكرة هي انعكاس لتبيين أهمية الفضاءات العمومية في المدينة الحالية، ومعرفة مختلف العوامل والمتدخلين الذين يتحكمون في نوعية الفضاءات العمومية، خاصة على مستوى الحديقة العمومية تيفاست (19ماي 1956) من اجل الكشف على اسباب الخلل والتدهور والمتسببين الحقيقيين في هذه الوضعية الغير مقبولة، والاستعمال غير اللائق، وذلك لمعرفة المتدخلين الحقيقيين والرئيسيين الذين ادوا بالحديقة الى هذه الوضعية. اعتمدت الدراسة على منهج نظري للإحاطة بالموضوع من اجل فهمه والإطلاع على مختلف المفاهيم والمعلومات الضرورية نظريا والمتعلقة بالبحث، ومنهج اخر تطبيقي نقدي باستخدام وسائل التحقيق، والمتمثلة في هذا البحث في الاستبيان الغير مباشر، والمراقبة، من اجل حوصلة وتجميع المعلومات الظاهرة عمليا على الحديقة محل الدراسة، بعدها اجريت قراءة لمختلف المعلومات المجمعدة وترجمت للوصول الى النتائج بان هناك مسؤولية مشتركة بين جميع الفاعلين ادت بالحديقة العمومية الى هذه الوضعية المزرية.

من اجل ذلك توصلنا الى ان التعاون والتناسق بين مختلف الفاعلين ضروري من اجل تدخل سريع لإنقاذ الحديقة من الضياع. وكذلك ضمان نجاح أي مشروع تدخل على الفضاءات العمومية يستدعي البدء الصحيح من الفكرة المشروعية حتى مرحلة الانجاز لكن لا تنتهي هنا بل تستمر بالتسيير والصيانة من اجل الحفاظ على الفضاء العمومي وضمان ديمومه ليكون مستجيبا لمتطلبات الجيل الحاضر ويتطور عبر الوقت ليستجيب لمتطلبات جيل المستقبل.

الكلمات المفتاحية: تدهور، الجهات الفاعلة، التعاون والمشاركة، الاستدامة، الفضاءات العمومية، الحديقة العامة تيفاست.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Introduction.....	I
I. Problématique.....	III
II. Objectifs et limites de recherche.....	IV
III. Choix du sujet de recherche.....	V
IV. Revue des travaux antérieurs	VI
V. Démarche méthodologique.....	VIII
VI. Contenu du mémoire et bref aperçu des chapitres	X
Le premier chapitre : Les espaces publics entre définitions et	
histoire.....	01
1) Définition de concept	01
2) Les espaces publics à travers l’histoire	02
2-1-L’époque grecque	02
2-2- L’époque romaine.....	03
2-3- L’époque médiévale	04
2-4-L’époque de la renaissance	05
2-5-L’époque classique	06
2-6 -L’époque de la révolution industrielle 19ème	07
2-7-L’espace public au 20ème siècle.....	07
3) Acteurs ;enjeux ; formes et rôles des espaces publics	08
3-1- Acteurs	08
3-1-1-acteurs économiques	08
3-1-2-acteurs politique	09
3-1-3-acteurs professionnels	09
3-1-4-acteurs :les habitants-usagers-citoyens(HUC)	09.
3-2- les enjeux des espaces publics.....	09
3-2-1-enjeux de mobilité.....	09.

3-2-2-enjeux de sociabilité.....	10
3-2-3-Enjeux de l'usages publics.....	10
3-2-4-Enjeux de l'identité	10
3-3- les formes:.....	10
3-3-1-les espaces minéraux.....	11
3-3-1-a-la rue	11
3-3-1-b- le boulevard	11
3-3-1-c- L'avenue	11
3-3-1-d- la place publique.....	11
3-3-2-les espaces verts	12
3-4-les rôles	12
3-4-1-un rôle sociale	12
3-4-2-un rôle politique et économique	13
3-4-3-un rôle esthétique	13
3-4-4-Autre rôles : culturel ,technique, de mobilité	14
4) Les caractéristiques des espaces publics	15
4-1-la multifonctions	15
4-2-l'ouverture à toute les utilisateurs	15
4-3- utilisation collective.....	15
4-4- facilité d'accès.....	15
5) les différents lectures de l'espaces publics	15
5-1-lecture spatiale et paysagère.....	15
5-2-La lecture juridique	16
5-3-La lecture urbaine et sociale.....	16
Conclusion	18
Le deuxième chapitre :le jardin public entre espace vert et espace public	
Introduction	20
1) définition.....	20

1-1-le paysage urbain	20
1-2-les espaces verts.....	20
1-2-1-Les rôles des espaces verts	21
1-2-2-Le classement des espaces verts.....	23
1-3- les espaces verts urbain	23
2) les jardins publics.....	24
2-1-définition de jardin	24
2-2-Le jardin public.....	24
2-3-Les normes des espaces verts et jardins	26
2-3-1- Les normes dans monde.....	26
2-3-2- Les normes en Algérie.....	26
2-4-Les caractéristiques et les composantes d'un jardin public.....	27
2-4-1-La végétation.....	27
2-4-2-les eaux jardins	27
2-4-3-les parcours et cheminements dans un jardin.....	28
2-4-4-le mobilier urbain	28
2-4-5-les espaces de repos et de détente	28
2-4-6-l'entrée et clôture du jardin	28
2-4-7-la lumière artificielle	28
2- 5- les principes généraux de conception et d'aménagement des jardins publics.....	28
2-5-1-les mesure de l'homme	28
2-5-2-l'échelle de dessin	28
2-5-3-l'objectif de conception	29
2-5-4-l'axe de conception	29
2-5-5-l'asymétrie	29

2-5-6-les besoin de l’homme dans le jardin	29
3) Le jardin public Jnen Sbil à Fès au Marque: un model réussi.....	30
3-1- la situation de jardin	30
3-2-Présentation de jardin	31
3-3-La réhabilitation de jardin	31
Conclusion	33
Troisième Chapitre: le cas d’étude le jardin public Thevest	
Introduction	
1) situation.....	34
2) Aperçu historique de l’évolution du jardin.....	37
2-1-la période coloniale	37
2-2-La période post-indépendance:.....	37
2-3-La période contemporaine.....	37
3)Les étapes de l’analyse de cas d’étude	38
3-1-La première étape	38
3-1-1-Contexte urbain de jardin.....	38
3-1-2- la composition de jardin.....	39
3-1-3-les points faibles et les points forts.....	45
3-2-La deuxième étape	46
3-3-La troisième étape	52
Conclusion	54
Conclusion général	
Recommandation.....	55
Conclusion.....	56
Bibliographie.....	57

Liste des figures.....	59
Liste des tableau.....	61
Liste des annexes	
Les glossaires	
Résumes	
Table des matières	